

675^{ème} Séance

Séance Publique
du lundi 15 octobre 2007

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 6 JUIN 2008 (N° 7.863)

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL RECTIFICATIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2007 (suite) :

- 2) Dépenses ordinaires (suite) :
 - Sect. 3 – Moyens des Services - suite (p 3672).
 - Sect. 4 – Dépenses communes aux sections 1, 2, 3 (p 3681).
 - Sect. 5 – Services publics (p 3684).
 - Sect. 6 – Interventions publiques (p 3692).
- 3) Dépenses d'équipement et d'investissements – Sect. 7 (p 3698).
- 4) Comptes Spéciaux du Trésor (p 3709).

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ANNEE 2007**

—
**Séance publique
du lundi 15 octobre 2007**
—

Sont présents : M. Stéphane VALERI, Président du Conseil National ; M. Bernard MARQUET, Vice-Président ; MM. Bruno BLANCHY, Claude BOISSON, Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS, MM. Alexandre BORDERO, Claude CELLARIO, Jean-Michel CUCCHI, Mmes Michèle DITTLOT, Catherine FAUTRIER, MM. Jean-Charles GARDETTO, Thomas GIACCARDI, Jean-Pierre LICARI, Jean-Luc NIGIONI, Fabrice NOTARI, Vincent PALMARO, Mme Christine PASQUIER-CIULLA, M. Jean-Joseph PASTOR, Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Daniel RAYMOND, Jacques RIT, Jean-François ROBILLON, Christophe SPILIOTIS-SAQUET, Conseillers Nationaux.

Est absent excusé : M. Henry REY, Conseiller National.

Assistent à la séance : S.E. M. Jean-Paul PROUST, Ministre d'Etat ; M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie ; M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme ; M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé ; M. Jean PASTORELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat ; Mme Isabelle ROSABRUNETTO, Directeur du Budget et du Trésor.

Assurent le Secrétariat : Mlle Anne EASTWOOD, Chef de Cabinet du Président ; Mme Valérie VIORA-PUYO, Secrétaire Générale du Conseil National ; Mme Séverine CANIS-FROIDEFOND, Chargé de Mission pour les Affaires Juridiques ; Mme Laurence SABATE-GUAZZONNE, Secrétaire ; Mlle Alexia LOULERGUE, Administrateur ; Mme Martine MORINI, Secrétaire Sténodactylographe.

—
La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de M. Stéphane VALERI.

**EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL
RECTIFICATIF DE L'ETAT
POUR L'EXERCICE 2007**

M. le Président.- La séance est ouverte.

Je voudrais tout d'abord excuser l'absence de notre Collègue Henry REY qui m'a fait savoir qu'il ne pourrait pas assister à cette séance et le retard qui m'a été signalé de Jean-Luc NIGIONI, pour raisons professionnelles. Les autres Collègues manquants doivent être sur le chemin et vont tous nous rejoindre rapidement.

Avant de reprendre nos travaux là où nous les avons arrêtés, c'est-à-dire au chapitre 95 – Direction des Services Judiciaires, page 47 du document budgétaire, nous allons écouter le Ministre d'Etat qui n'avait pas pu, l'autre soir, répondre sur le siège à une question concernant la Société des Bains de Mer, plus précisément concernant la future école des jeux. Les syndicats de la S.B.M. nous avaient en effet signalé que les dirigeants de la société envisageaient un précédent qui constituerait un changement de statut des employés de jeux recrutés lors de la future école, dont l'appel à candidatures est en cours. Jusqu'ici tout élève, Monsieur le Ministre, qui réussissait l'école, après avoir réussi les tests, était donc considéré comme un employé de jeux à part entière s'il avait démontré, pendant cette école, ses compétences et ses aptitudes au métier d'employé de jeux. Il se voyait ensuite intégré au même statut que tout autre employé de jeux. Ça s'est toujours passé comme cela à la Société des Bains de Mer. Donc, là, les syndicats nous informent que les dirigeants de la S.B.M. souhaiteraient ne pas accorder le même statut à ces futurs employés de jeux en leur établissant en fait un contrat à durée déterminée de dix-huit mois, sans garantie d'emploi à l'issue de ces dix-huit mois. C'est pour nous un recul social inacceptable et nous vous avons demandé de rappeler aux dirigeants de la Société des Bains de Mer que ce que nous souhaitons, évidemment, pour les jeunes Monégasques et pour les jeunes conjoints de Monégasques qui vont réussir cette école de jeux, c'est qu'ils bénéficient du même statut que celui dont tous les anciens ont toujours pu bénéficier depuis des décennies.

Donc, Monsieur le Ministre – je sais qu'il y a eu le week-end – mais je n'aurai pas l'occasion de vous reposer la question demain parce que nous en serons aux explications de vote et au vote, donc je vous repose la question ce soir, sachant que c'est un peu court depuis vendredi soir : où en êtes-vous sur ce point à l'instant où nous ouvrons ces débats ?

M. le Ministre d'Etat.- Je vais donner la parole à Monsieur Gilles TONELLI et j'ajouterai quelques mots après.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Alors, Président, dans cette affaire, la situation à laquelle est confrontée la Société des Bains de Mer est qu'il s'agit d'une nouvelle activité qui est donc proposée et ils ne sont pas certains que cette activité rendra les résultats qu'ils sont en droit d'attendre aujourd'hui.

En tout état de cause, ce à quoi s'engage la Direction de la S.B.M., c'est que si tant est que cette situation n'était pas satisfaisante, ce qui est peu probable mais ce qui peut arriver, eh bien ces personnels seraient repris en priorité lors d'une prochaine école de jeux qui devrait être envisagée dans les mois qui suivront les dix-huit mois qu'on évoque pour cette première formation. Donc, quand bien même cette opération ne marcherait pas, les personnels qui auraient réussi cette école seraient repris à la plus prochaine école de jeux qui serait ouverte.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Je voudrais indiquer que je dois, pour faire un point général, recevoir dans les toutes prochaines semaines l'Intersyndicale des Jeux, comme je l'avais fait précédemment et que je souhaite le faire périodiquement, pour mieux appréhender leurs préoccupations.

Deuxièmement, nous aurons l'occasion d'évoquer avant le Budget Primitif toutes ces questions dans le cadre de la Commission Tripartite.

Troisièmement, sur le fait du statut à venir, vous savez qu'il y a un nouveau statut qui est à l'étude. Il concernera tout le monde. La Société des Bains de Mer elle-même ne sait pas quand il s'appliquera parce qu'il n'est pas encore négocié. Mais vous savez qu'il y a un nouveau statut des personnels, que chacun souhaite d'ailleurs voir mettre en place, parce que le statut actuel est un empilage assez complexe de plusieurs décennies. Donc, il y a une réflexion qui est engagée par la société sur le futur statut. Quand est-ce qu'il s'appliquera ? A qui ? Je n'en sais rien et la S.B.M. ne le sait pas elle-même et je pense qu'elle doit penser que dans dix-huit mois, le nouveau statut s'appliquera. Le statut reste encore à négocier et il faudra encore, je pense, quelques mois de négociations avant qu'ils aboutissent à un accord sur les futurs statuts des personnels des jeux.

Voilà ce que je voulais préciser.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, avant de donner la parole à tous mes Collègues qui la souhaiteraient sur ce point, puisque nous n'en avons pas

encore débattu vendredi soir, je voudrais juste vous dire que, suite à ces informations, pour le premier point qui concerne la prochaine école, il s'agit d'une douzaine de places qui sont ouvertes pour les Monégasques et les conjoints. Je ne comprends pas très bien parce qu'un C.D.D. de dix-huit mois, dans l'hypothèse où le nouveau jeu ne fonctionnerait pas, ce qui serait quand même étonnant, parce que la S.B.M. a fait les études marketing nécessaires – il s'agit d'un jeu lié au poker – de toute façon, d'ici dix-huit mois, nous avons demandé, et je croyais que c'était acquis, qu'il y ait de nouveau des écoles de jeux régulières, c'est-à-dire une fois par an, pour remplacer les départs à la retraite, car c'est vrai qu'il y a eu trois années sans école de jeux, ce qui a fait réagir vigoureusement le Conseil National et ses délégués à la Commission de Coopération avec la S.B.M.. Il y a eu une école, il y a quelques mois, il y en a une autre maintenant, mais de toute manière, dans un délai de dix-huit mois, il y en aura une autre qui pourrait accueillir ces compatriotes et conjoints ; donc je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas faire profiter ces douze futurs employés de jeux du même statut puisque, de toute manière, même si ce nouveau jeu ne fonctionnait pas, il y aurait moyen de les intégrer par les départs à la retraite des employés qui travaillent sur tous les autres jeux classiques. Je me dois de réagir en tant que Président du Conseil National et je suis sûr que mes Collègues – pour en avoir parlé avec un certain nombre – partagent cette inquiétude. Nous, ce qui nous préoccupe, c'est le précédent. Donc, le Conseil National doit réagir de manière très ferme : nous n'accepterons pas de recul social pour les futurs salariés de nos casinos et vous le savez bien ! La S.B.M. est le premier employeur de la Principauté, c'est le premier employeur dans le privé de Monégasques et de conjoints. Peut-être aussi, cela est-il fait pour tester la réaction des Elus des Monégasques ? Alors, je tiens à dire publiquement que c'est inacceptable, qu'il y a une tradition depuis des décennies, relative au statut des employés de jeux à la S.B.M. et donc on ne voit pas pourquoi on devrait prendre tout à coup des Monégasques en C.D.D.. Je répète : douze personnes, ça ne doit pas être très compliqué à intégrer, quoi qu'il arrive, dans la masse des centaines de postes d'employés de jeux.

Deuxièmement, sur l'autre point, beaucoup plus grave, beaucoup plus vaste, beaucoup plus important, de renégociation du statut de tous les employés de jeux, de toutes les salles, dont vous venez d'évoquer la perspective, je tiens à émettre d'ores et déjà les plus expresses réserves du Conseil National. Là encore, nous ne connaissons pas toutes les propositions de la Direction de la S.B.M., nous connaissons encore moins les réactions des personnels et des représentants du

personnel, mais le Conseil National sera vigilant, sur tout ce qui concerne la première société privée de la Principauté, société détenue en majorité par l'Etat monégasque, détentrice d'un monopole des jeux à Monaco, premier employeur, je le répète, de Monégasques dans le secteur privé. Nous serons extrêmement vigilants et je tiens là aussi à faire une déclaration solennelle et à mettre en garde contre tout recul social concernant les centaines de compatriotes et de conjoints concernés. Vous trouverez un Conseil National, les Elus des Monégasques, extrêmement déterminés pour défendre les acquis de nos pères et nos grands-pères dans ces casinos. Que cela soit bien entendu par les dirigeants et le Conseil d'Administration de la Société des Bains de Mer.

Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Je voudrais vous rassurer sur deux points.

Le premier point : ce sont ces futurs statuts. Tout le monde est d'accord. J'ai vu la totalité des syndicats, il y a un an, ils réclamaient tous une modernisation des statuts des personnels de la Société des Bains de Mer. Simplement il est clair que ces futurs statuts ne sont pas prêts et feront l'objet d'une négociation. Il ne peut y avoir de nouveaux statuts que s'il y a une négociation entre les organisations syndicales et la Direction. Elle n'a pas commencé. On ne va pas crier avant d'avoir mal. On ne sait pas quelles sont les propositions que fera la Direction, on ne sait pas quelle sera la position des salariés. Attendons. Ce n'est pas aujourd'hui un sujet qui est sur la table. C'est un sujet de réflexion et d'étude. Protéger les acquis ne veut pas dire ne jamais rien bouger. Dans les statuts actuels, il y a certaines injustices, certaines inégalités et les syndicats, d'ailleurs, souhaitent qu'on modernise cela ; mais ça ne veut pas dire qu'on recule, ça veut même dire qu'on avance. Mais attendons de voir ! Les nouveaux statuts ne peuvent résulter que d'un accord entre les partenaires sociaux. Mais nous n'en sommes pas là, nous verrons bien.

Deuxièmement, pour les jeunes qui vont être pris dans la nouvelle école pour les jeux de poker, je crois comprendre – mais je suis prudent parce que je n'ai qu'une information indirecte et ces choses sont, là aussi, en train de se discuter entre les partenaires – que la Société des Bains de Mer est tout à fait prête à s'engager vis-à-vis de ces jeunes, parce que si ça ne marche pas, parce que ce sont des nouveaux jeux, eh bien, ils seront inscrits dans la première école de jeux qui s'ouvrira. Il faudra bien qu'ils fassent l'école pour les autres jeux puisqu'ils n'auront été formés qu'au poker. En principe, la S.B.M. s'engage à pérenniser leur emploi autrement si les jeux de poker ne marchent pas. Il ne faut pas trop

crier « au secours » dès maintenant. Je vous assure que je vais regarder cela de près. Je vous le dis encore une fois, je reçois très prochainement l'Intersyndicale, ils vont m'expliquer leur position et nous aurons l'occasion d'en reparler à l'occasion de la réunion tripartite. Que vous soyez attentifs, j'en suis bien conscient, mais franchement je crois qu'il y aura des jeunes qui seront pris, ils auront toute garantie de pérennité dans les jeux et ils n'auront pas un statut pour eux tout seuls. Je suis incapable de vous dire la date à laquelle il y aura les nouveaux statuts puisque ça dépendra de discussions qui m'échappent entre partenaires sociaux. S'ils se mettent d'accord rapidement, ça sera rapide, s'ils mettent deux ans à discuter, ça mettra deux ans, mais il faudra qu'ils soient d'accord. Nous n'approuverons, nous, actionnaire majoritaire, un nouveau statut que s'il y a accord entre les partenaires sociaux.

M. le Président.- Bien, Monsieur le Ministre.

Sur le premier point que je connais bien, je peux vous dire qu'on n'a jamais fait apprendre un seul jeu à de nouveaux employés. Jusqu'à présent, ça a toujours été des employés installés, formés, à qui on faisait apprendre un nouveau jeu en plus. Cette démarche n'est pas logique, mais en tout cas, ça ne doit pas se transformer en recul social et en prétexte pour changer le statut des Monégasques et conjoints, futurs employés de jeux. Donc, s'il y a des écoles de jeux tous les ans, il n'y aura pas de souci, on n'a qu'à les intégrer comme les autres avec un contrat à durée indéterminée et après à les former de manière complémentaire sur d'autres jeux. En tous les cas, nous, nous réagissons parce que c'est un précédent qui ne va pas, mais alors pas du tout, dans le bon sens ! Sur la refonte générale du statut, il est bien évident que, fidèles à notre politique pragmatique et de concertation, si un consensus était trouvé entre les dirigeants de la S.B.M. et les représentants des salariés pour faire évoluer des statuts, nous, nous sommes par définition d'accord. Par contre, si ça doit se faire comme un recul social, contre l'avis des personnels, d'ores et déjà, nous ne sommes pas d'accord et c'est ce que je voulais dire ce soir.

Je passe la parole à deux de mes Collègues qui l'ont demandée.

J'ai vu tout d'abord se lever la main du Président de la Commission des Finances, puis du Vice-Président.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Dans cette histoire, il y a quelque chose que je ne comprends pas. En effet, comme vous l'avez dit, jusqu'à présent, lorsqu'il y a un nouveau jeu qui s'installe, qui est testé, gardé ou pas, on choisit d'habitude des employés

qui ont déjà l'habitude de la maison, à qui on apprend un nouveau jeu de manière à ce qu'ils soient un peu expérimentés auprès de la clientèle justement pour lancer ce nouveau jeu. Ça, c'est le premier point.

Le deuxième point : si la S.B.M. est sûre, que ce nouveau jeu marche ou pas, qu'elle intégrera ces employés, pourquoi ne les intègre-t-elle pas d'emblée ? Et en plus, si elle s'imagine qu'en quelques mois, tout sera réglé, dès que le nouveau statut sera au point, qu'est-ce que cela change que ces quelques employés soient sur l'ancien statut puisqu'ils pourront alors, comme tous les autres employés de jeux, basculer sur le nouveau statut ?

Je crois réellement – et j'en appelle à toute votre vigilance, Monsieur le Ministre – que dans l'esprit, en tous les cas de certaines personnes à la S.B.M., il est passé cette idée comme quoi on pourrait peut-être engager des gens et si ça ne marche pas, qu'on puisse les mettre dehors, tout simplement. Il y a les promesses, les beaux mots, mais en réalité, si on regarde les faits, on engage des gens, on leur apprend un jeu, on leur fait un contrat à durée déterminée de dix-huit mois et on dit « si ça ne marche pas, sans doute, on vous engagera après ». Mais si vous êtes sûrs de les engager, faites un C.D.I. ! Factuellement, qu'est-ce que ça laisse penser : « j'engage pour la première fois des gens qui ne sont formés que pour un seul jeu, je leur fais un contrat pour dix-huit mois et si ça ne marche pas, merci, au revoir ». Et d'ailleurs, si ça marche, peut-être aussi « merci, au revoir ». On n'en sait rien, c'est tout le problème des C.D.D.. C'est une chose qui est absolument inacceptable ! On ne fait pas une école de jeux pour former des gens et les remercier, peut-être, dix-huit mois après. On en reparlera bien évidemment plus en détail lors de la réunion tripartite, mais vous connaissez notre attachement à la S.B.M. et à la pérennité des jeux dans cette société et c'est d'ailleurs pour cela que nous défendons la thèse de nommer au Conseil d'Administration un professionnel des jeux. Un : pour qu'il apporte ses compétences et deux : pour donner ce signe fort, qui est attendu, de l'importance des jeux au sein de cette société. Là, je trouve que ça va exactement dans l'autre sens. Et je ne vois pas comment les dirigeants de la S.B.M. vont réussir à nous convaincre lors de la réunion tripartite. Je ne suis pas convaincu du tout.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur CUCCHI, je ne fais de procès d'intention à personne. D'abord, jusqu'à nouvel ordre, je suis Ministre d'Etat et pas Directeur Général des Jeux, donc je ne négocie pas et ce n'est pas moi qui vais vous dire qui va être au jeu de poker ou autre. C'est hors de ma compétence et je préfère ne pas en parler.

J'en reste là. Je vais écouter l'Intersyndicale, je pense qu'elle va m'exprimer ses préoccupations, c'est pour cela que je les reçois et ensuite, je verrai. Je ne peux pas vous en dire plus. C'est un sujet que je découvre. Je ne répondrai pas parce que je ne souhaite pas qu'on installe, ici, un débat interne qui doit d'abord se passer entre partenaires sociaux. Après, si ça ne va pas, nous verrons. Mais, pour l'instant, il faut que les partenaires sociaux discutent et trouvent des solutions.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, peut-être n'avez-vous pas eu assez de temps, et cela je veux bien le comprendre compte tenu des multiples autres dossiers que vous gérez en ce moment. Mais nous avons reçu le même courrier, je l'ai lu, vous avez le même depuis quelques jours qui vous a été adressé. Le courrier est clair : l'Intersyndicale est, premièrement, contre le fait de ne pas accorder le statut habituel et le C.D.I. à ceux qui auront réussi les tests et réussi l'école de jeux et la formation. Deuxièmement, l'Intersyndicale est contre l'idée de ne pas donner un jeu nouveau à des croupiers aguerris pour beaucoup de raisons qu'ils vous expliqueront et de le donner à des employés sans expérience, alors qu'au contraire, c'est souvent dans la première année d'exploitation du jeu que se fait le succès ou l'échec. Mieux vaut s'appuyer sur des croupiers d'expérience pour tester un nouveau jeu auprès de la clientèle.

Alors, nous connaissons, vous et moi, parce que nous avons reçu la même lettre, la position de l'Intersyndicale qui est contre ces changements et ces nouvelles décisions des dirigeants de la S.B.M.. Je crois que nous sommes d'accord, vous avez reçu la même lettre.

M. le Ministre d'Etat.- J'ai reçu la même lettre, oui. Je vous dis simplement que la suite que je donne à cette lettre, c'est de recevoir l'Intersyndicale pour en savoir plus, pour comprendre le problème, pour ensuite poser des questions à la Direction. Ceci dit, ce n'est pas moi qui vais négocier. S'il y a un conflit, on essaiera de l'arbitrer. Mais pour l'instant, il faut d'abord que les partenaires essaient de se mettre d'accord et trouvent de bonnes solutions. Je ne veux pas faire une pré-négociation ici, sans connaître les vrais problèmes. Mais nous allons être vigilants, vous et nous, à ce que les choses se passent bien et qu'il n'y ait pas de recul social, comme vous le dites.

M. le Président.- C'est exactement ce que nous voulions vous entendre dire et c'est pour cela que nous avons fait ces interventions.

Monsieur le Vice-Président, je vous en prie.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne vais pas revenir sur ce que tout le monde a dit, mais je suis un peu étonné : il m'arrive de regarder la télévision et ces jeux de poker, depuis un certain nombre d'années, qui ont de plus en plus du succès. Récemment, certaines parties ont été interdites dans le pays voisin. Je ne suis pas un as du marketing des jeux mais j'imagine mal que ça puisse être une catastrophe. Maintenant, au niveau des principes, là aussi, cette semaine, nous avons lu dans la presse que les statuts des personnels du Sporting Club sont remis en cause. Là aussi, il y aura un futur statut, mais il n'existe pas encore. Pourquoi faire quelque chose de nouveau, d'intermédiaire, qui risque d'effrayer tout le monde ? C'est une drôle de manière de procéder de la part de la Direction de la Société des Bains de Mer. Sans m'avancer beaucoup, je peux vous dire que le Conseil National, qui va recevoir aussi les syndicats, ne pourra pas accepter ce genre de choses. Je m'en remets à votre sagesse. Et la sagesse, effectivement, est d'écouter les professionnels que sont les croupiers qui pensent que lorsqu'il y a un nouveau jeu, il vaut mieux prendre des gens aguerris et penser aussi aux nombreux départs à la retraite, car d'après les renseignements que j'ai, il y en aura beaucoup. Je pense que la sagesse primera, je le souhaite.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Vice-Président.

Il y a notre Collègue Anne POYARD-VATRICAN qui souhaite s'exprimer puis M. Claude BOISSON.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais poser une question à Monsieur le Ministre.

J'aimerais que vous me réexpliquiez pour quelle raison nous n'avons toujours pas un administrateur spécialisé dans les jeux.

M. le Ministre d'Etat.- Je vais vous répondre. Je vous ai répondu l'autre fois. Je suis très favorable à ce qu'il y ait un administrateur qui ait des compétences particulières, une expérience dans les jeux. Simplement, je dis, Madame, que ce n'est pas facile à trouver, car il n'est pas question, pour des raisons de conflits d'intérêt, d'aller prendre quelqu'un qui a été ou est, encore plus, dans une maison concurrente, parce que, à l'évidence, on ne met pas la concurrence chez soi. Si je trouve l'oiseau rare qui ait une expérience importante dans les jeux, les compétences qu'il convient et qui ne présente aucun lien avec la concurrence, on examinera tout de suite favorablement son dossier. Nous n'avons pas encore trouvé. J'ai simplement promis que si on trouve, on le fera. Voilà pourquoi ce n'est pas encore fait. Ce n'est pas évident !

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Quelles sont les actions concrètes que vous-même ou les gens de votre Gouvernement pouvez mener afin de le trouver ? Je peux comprendre comme vous que c'est difficile, mais il ne va pas sonner à la porte non plus !

M. le Ministre d'Etat.- Ce n'est pas évident, mais je ne vais pas aller chercher quelqu'un qui était à Las Vegas, non plus chez Barrière, etc... c'est ce que ça veut dire.

M. le Président.- Je comprends tout à fait, Monsieur le Ministre, que vous n'avez pas envie d'aller chercher une personne en place chez un concurrent et restant chez ce concurrent tout en devenant Administrateur de la S.B.M., j'entends bien. Mais le principe des entreprises privées, c'est qu'elles peuvent un jour accueillir, lorsque le contrat est terminé, dans une autre société concurrente, quelqu'un qui a travaillé pour la concurrence. On peut même acquérir de l'expérience par l'embauche de gens qui ont acquis, dans la concurrence, du savoir-faire. Donc, quelqu'un qui aurait quitté une société concurrente et qui n'aurait plus aucun contrat avec elle, je ne vois pas pourquoi on s'interdirait de l'utiliser pour développer les jeux de table et apporter son expérience au sein du Conseil d'Administration de la S.B.M. : s'il n'y a plus de lien concurrentiel, pourquoi pas ?

M. le Ministre d'Etat.- Oui, mais j'ai horreur de parler théoriquement de choses théoriques. Vous n'avez qu'à me faire des propositions. Personne ne m'en a faites. Je suis favorable au principe. Faites-moi des propositions si vous avez des idées. Le Gouvernement n'a pas le monopole des idées, ni le monopole de la connaissance de toutes les personnes susceptibles de faire quelque chose.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- C'est votre rôle d'actionnaire.

M. le Ministre d'Etat.- Mais faites-moi des propositions ! Vous devez avoir une idée...

M. le Président.- Si vous le demandez... on va y réfléchir !

Monsieur le Ministre, selon une réponse qui vous est chère et que vous nous faites souvent quand nous parlons de la S.B.M., je crois que les premiers concernés devraient être le Président, les Administrateurs et le Directeur Général de la Société des Bains de Mer, dont c'est la mission première. Une fois que l'actionnaire majoritaire, sur des sujets fondamentaux qui déterminent l'intérêt général de la société, conformément à l'intérêt

du pays, une fois que le Gouvernement et le Conseil National, et donc le Ministre d'Etat représentant l'actionnaire principal a donné une instruction, c'est plutôt aux dirigeants de la S.B.M. d'aller chercher un professionnel qu'aux Conseillers Nationaux ou au Ministre d'Etat. Je vous l'accorde.

M. le Ministre d'Etat.- Je vous signale qu'on est dans une société ; le Gouvernement nomme les Administrateurs d'Etat, le privé nomme les privés, il doit y avoir parité entre les deux. D'ailleurs, pour l'instant, il n'y a pas de poste d'Administrateur d'Etat, mais il y en aura bien un de libre un jour, mais le problème ne se pose pas aujourd'hui. On peut nommer effectivement un Administrateur d'Etat, je souhaiterais bien qu'un jour, comme vous, on trouve un Administrateur d'Etat qui ait des compétences particulières dans les jeux.

M. le Président.- Si vous y tenez, nous avons quelques idées...

M. le Ministre d'Etat.- Si vous avez des idées, il faut m'en parler.

M. le Président.- Si vous nous le demandez, on vous fera passer quelques idées !

La parole est à Monsieur Claude BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Sur ce sujet, j'ai l'impression d'entendre ce que nous subissons il y a une quinzaine d'années, lorsqu'on parlait de la Commission de Contrôle des Jeux. C'était pareil. Ce n'était pas possible de trouver un Monégasque et puis, nous nous sommes rendus compte qu'il y avait quelques personnes retraitées qui étaient de grande qualité, qui avaient fait un long parcours dans la S.B.M. et qui pouvaient occuper ce genre de poste ; ils les occupent d'ailleurs successivement. Il y a d'ailleurs actuellement des retraités qui pourraient très bien être choisis. Voyez, ça, c'est une proposition concrète, et je vous assure, Monsieur le Ministre, c'étaient les mêmes discussions. Il a fallu des années pour qu'à la Commission de Contrôle des Jeux, des Monégasques puissent siéger ; ils ont trouvé d'anciens Directeurs, des Directeurs, des Inspecteurs des jeux partis à la retraite et ils ont rempli pleinement leur office. Je pense qu'aujourd'hui, vous avez du personnel à la retraite disponible qui serait prêt à apporter son concours à la S.B.M..

En ce qui concerne l'école des jeux, j'ai observé et je me suis félicité, comme le Conseil National et la S.B.M., qu'il y ait une école de jeux. Ecole de jeux, point. Donc, quand on dit école de jeux, dans les années 75, lorsqu'il y

avait une école de jeux, c'était des personnes qui se préparaient aux jeux européens et éventuellement aux jeux américains et, à partir de 1975-1980, on entrait aux jeux américains, on passait par le Loews à l'époque et ensuite on montait au Casino. C'était clair. On apprenait alors le black jack, le craps, la roulette européenne, etc... Donc, on peut supposer que cette école de jeu, elle est dans le même schéma et donc, comprenez ma surprise et également ma déception d'apprendre que c'est un nouveau jeu. Non. Il aurait fallu dire qu'il y a une école de jeux pour le poker. C'eût été quand même plus clair et c'eût été une communication en Principauté plus cohérente dès le départ. Comprenez que si ce doit être le cas et si c'est un changement d'approche pour insérer des jeunes Monégasques dans ce métier, il faut que ce soit clairement défini. Si la S.B.M. a une stratégie, qu'elle nous la communique clairement, parce que si elle ne nous la communique pas clairement, comprenez qu'on puisse se poser la question si cela n'est pas un moyen d'amener un changement de statut, ce qui est logique. Si on peut éviter ce non-dit, ce sera clair pour tout le monde. Pour l'instant, avouez que ce n'est pas ce qui était convenu selon l'usage : on faisait une école de jeux, on rentrait, on apprenait les jeux américains et je vous assure que lorsqu'on apprend les jeux américains, si on est sélectionné, on est capable d'apprendre des jeux de poker. D'ailleurs, quand vous allez dans les salles de jeux américaines, les croupiers ou les femmes croupiers font aussi bien le black jack, que le craps, que la roulette américaine et le poker.

M. le Président.- Merci.

La parole est à présent à Monsieur Christophe SPILLOTIS-SAQUET.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Concernant la pérennité de ce jeu, le Casino ne peut pas perdre, puisque sa rémunération est basée sur un pourcentage des enjeux qui vont circuler. Cette année, on a dit que les joueurs ont été chanceux. Là, il n'y a pas de joueurs chanceux ou malchanceux, le Casino prend un pourcentage de toutes les parties. Donc, marcher, ça marchera.

Concernant les statuts, ce sont des statuts qui sont dénoncés depuis des années, on se demande pourquoi ces statuts reviennent une nouvelle fois.

Enfin, concernant le spécialiste au Conseil d'Administration, je ne sais pas qui on cherche, parce que si on cherche un spécialiste des jeux qui n'a jamais travaillé dans les Casinos, autant dire qu'on ne cherche personne !

M. le Président.- S'il n'y a plus de remarque sur la S.B.M., nous allons passer au chapitre 95 – Direction, Services Judiciaires.

Je donne la parole à Mme le Chef de Cabinet, pour la lecture des crédits modifiés.

Mme le Chef de Cabinet.-

G. SERVICES JUDICIAIRES

CH. 95 – DIRECTION

395.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	+	56.000
395.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	+	<u>3.000</u>
	+	<u>59.000</u>

M. le Président.- Monsieur GARDETTO souhaite intervenir.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Oui, très brièvement, Monsieur le Président.

Je voudrais juste avoir le sentiment du Gouvernement sur un domaine de la modernisation de l'Administration. Nous n'avons pas beaucoup parlé de la modernisation des Services Judiciaires – il est d'ailleurs dommage que le Directeur ne soit pas parmi nous. Il existe actuellement une tendance qui consiste à dématérialiser les procédures et une expérience assez intéressante est actuellement tentée dans les juridictions de Rennes, en France. Je m'interrogeais pour savoir si on pouvait envisager justement une modernisation des procédures dans le contexte monégasque, qui puisse s'inspirer de ce processus de dématérialisation ?

M. le Président.- Merci, Monsieur GARDETTO.

Nous écoutons Monsieur le Ministre d'Etat.

M. le Ministre d'Etat.- Non, Monsieur GARDETTO ; je voudrais surtout vous répondre sur quelque chose qui est très important. Je pense que dans les toutes prochaines semaines, nous allons déposer sur votre table un projet de loi intitulé « Justice et liberté », parce qu'on ne peut pas se permettre d'attendre que le Code de procédure pénale soit complètement examiné, parce que c'est un terrible *pensum* qui prendra plusieurs années. Il y a urgence à ce que nous modernisons nos procédures concernant notamment les droits de la défense, concernant la mise en garde à vue, concernant la mise en détention, les interventions des avocats. Donc, il y aura un texte relativement court qui s'appellera « Justice et liberté » et qui répond exactement – je le dis parce que c'est important – aux conversations que nous avons eues avec le Président COSTA, Président de la Cour Européenne des Droits de l'Homme à Strasbourg, puisque nous avons repris pratiquement tous les thèmes

qu'il nous a dit urgents de traiter pour que notre législation soit modernisée sur ce plan-là. Ce sont ces thèmes que nous reprenons dans ce texte, qui reprend largement des choses qui ont déjà été étudiées par votre Commission dans la mesure où le Code de procédure pénale a commencé à être étudié, mais il nous a paru important que très rapidement puisse sortir un texte qui modernise toute notre législation de manière comparable aux grands pays qui nous entourent. Ça ne sera pas d'ailleurs seulement une transposition du système français, parce qu'on s'est inspiré aussi pour certaines dispositions, vous le verrez, du droit luxembourgeois qui présentait un certain intérêt par rapport à notre situation particulière.

Voilà, je voulais vous le dire parce que ça me paraît extrêmement important et va directement dans le sens aussi des préoccupations du Conseil de l'Europe.

M. le Président.- Monsieur Jean-Pierre LICARI.

M. Jean-Pierre LICARI.- J'avais une question très brève : est-ce que pour autant la réforme du Code de procédure pénale est retirée ?

M. le Ministre d'Etat.- Non, nous ne retirons pas le Code de procédure pénale. Nous faisons un petit projet de loi d'une trentaine d'articles qui s'intégrera ensuite dans l'ensemble du Code de procédure pénale pour lequel nous allons poursuivre normalement nos travaux. Mais je crois – et ce n'est pas Maître LICARI qui me démentira – qu'il était important que dans le domaine des droits de la défense, on ait rapidement des textes modernisés.

M. Jean-Pierre LICARI.- Certes.

(Rires).

M. le Président.- Monsieur GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

J'accueille avec intérêt l'annonce faite par M. le Ministre d'Etat. Il est toujours effectivement opportun de moderniser le contenu des textes et les nôtres en ont bien besoin, surtout en matière de procédure pénale.

Ce n'était pas tout à fait le propos que je tenais. Mon propos visait plutôt la modernisation du fonctionnement du Service public de la Justice et quand je parle de dématérialisation de procédures, c'est une expérience qui est actuellement tentée dans certaines juridictions où l'on n'a plus le support papier à certains stades de la procédure, ce qui permet à la fois une accélération et le traitement aussi de plus de dossiers, avec une utilisation des technologies de l'information qui permet un gain de temps et un gain en qualité de service. Je vous interrogeais, Monsieur le Ministre, pour savoir si cette perspective pouvait être envisagée dans le cadre des juridictions monégasques ?

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur le Conseiller, je transmettrai votre observation et votre question à M. le Directeur des Services Judiciaires. Parce que si je suis compétent pour préparer des projets de loi, je ne le suis pas sur l'organisation interne du travail du système judiciaire.

M. le Président.- Oui, Monsieur GARDETTO, rapidement.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je suis très content, Monsieur le Ministre d'Etat, de cette remarque, parce qu'elle me fait regretter réellement que le Directeur ne participe pas à nos débats alors que nous votons les crédits de la Justice et que sur des questions comme celle-ci, il eût été opportun d'avoir des informations adéquates de sa part !

M. le Président.- Monsieur le Président de la Commission de Législation, Claude CELLARIO, a souhaité s'exprimer.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, évidemment j'accueille avec satisfaction l'annonce que vous venez de faire, mais je voudrais vous demander ce que signifie le mot « urgence ». Monsieur le Ministre, je vous ai rencontré dans une réunion, au mois de juillet, lors de laquelle vous avez fait une annonce en disant que le Gouvernement avait décidé de prendre un certain nombre d'articles du Code de procédure pénale pour en faire un petit projet

de loi parce qu'il y avait urgence. Nous étions au début du mois de juillet, nous sommes à la mi-octobre et on attend. Mais je suis sûr que le projet arrivera au début du mois de novembre sur le Bureau du Conseil National. Donc, je suis satisfait de votre annonce, mais l'urgence, je n'arrive plus trop à savoir ce que cela veut dire, d'autant que le Code de procédure pénale a été reçu en son temps. Mais maintenant, c'est urgent. On avait dit à l'époque qu'il y avait tellement de projets aussi urgents que véritablement, on ne sait où se situe l'urgence.

Est-ce que vous avez conscience que lorsque ce projet va arriver, nous serons dans les discussions budgétaires du Budget Primitif 2008 ? Et s'ajoutent d'autres projets de loi tout aussi urgents.

Voyez-vous, le mot « urgence », je ne suis pas sûr qu'il reflète la volonté ou du moins la possibilité du Gouvernement à traduire cela dans les faits réels.

M. le Président.- Merci.

Madame Catherine FAUTRIER a la parole.

Mme Catherine FAUTRIER.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais juste faire un commentaire par rapport à l'annonce que vient de nous faire M. le Ministre d'Etat et surtout pour décoder pour les gens qui nous regardent. Ce texte, ce projet de loi qui va nous arriver et qui s'intitule « Justice et liberté », est très important et il est, il faut le savoir, une conséquence positive, une de plus, de notre adhésion au Conseil de l'Europe puisqu'il va enfin, en 2007, il était quand même temps, régler les conditions de la garde à vue et de la détention provisoire. Je crois que c'est quand même une chose qui méritait d'être soulignée et qui méritait surtout d'être décodée pour les gens qui ne sont pas des gens initiés au vocabulaire juridique.

M. le Président.- Merci, Madame FAUTRIER.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Je vous remercie, Madame, de ces précisions. Vous avez raison, il faut un peu décoder. Ceci dit, je voudrais préciser, répondant au problème de l'urgence que les discussions que nous avons eues avec le Président de la Cour Européenne remontent au mois de juin, c'est là que la décision a été prise de préparer ce projet de loi urgente, et ce projet de loi va être délibéré au sein du Gouvernement très précisément le 22 octobre, la semaine prochaine. Ce n'est pas si long que ça. Je suis désolé parce qu'évidemment, ça tombe dans un calendrier un peu difficile, mais tous ces textes ont déjà

été discutés en Commission, parce qu'on reprend très largement, et il y a quelques aménagements supplémentaires, ce qui avait déjà été écrit pour le futur projet de Code de procédure pénale. En plus, je crois savoir que ce seront des textes qui devraient assez largement faire l'objet d'un consensus.

M. le Président.- Merci.

Monsieur MARQUET, le Vice-Président, puis M. CELLARIO.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Oui, Monsieur le Ministre d'Etat, je voudrais quand même, par rapport à cette urgence, rappeler que lors des débats budgétaires 2003 et 2004, j'ai entendu nos Collègues avocats – Maître PASQUIER-CIULLA, Maître LICARI, Maître GARDETTO – dire qu'au moment de l'adhésion de Monaco au Conseil de l'Europe, ce serait des choses qu'il faudrait peut-être anticiper, car on nous avait expliqué à l'époque que notre législation n'était pas adaptée et que nous risquions d'avoir des condamnations au niveau de la Cour Européenne des Droits de l'Homme. Donc, je suis heureux que le Gouvernement en ait saisi l'urgence, mais ce n'est pas fautive, pour les Conseillers Nationaux, d'avoir attiré l'attention du Gouvernement dès 2003.

M. le Président.- Monsieur CELLARIO, nous vous écoutons.

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 96 – COURS ET TRIBUNAUX

396.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	+	146.000
396.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	+	<u>305.000</u>
	+	<u>451.000</u>

M. le Président.- Monsieur le Vice-Président, je vous en prie.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

D'après les éléments que nous avons eus du Gouvernement, nous pouvons nous féliciter, là encore, suite à une demande des Elus, qu'il y ait le Légi-Monaco et je pense qu'une partie des sommes vont servir à la réalisation de ce Légi-Monaco.

M. le Président.- Pouvez-vous décoder, Monsieur le Vice-Président ?

M. Bernard MARQUET.- Je vais décoder.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, j'entends bien votre réponse, mais je voudrais vous rappeler la chose suivante : mettre en exergue la défense des libertés dans les procédures relevant de l'urgence mais sans établir de texte avant d'être à l'écoute des avocats. Or, l'année dernière, le 10 octobre 2006, vous déposiez un texte de Code de procédure pénale contenant 200 articles. En conséquence, vous ne pouviez ignorer en le déposant, combien il faudrait de temps pour l'étudier. Qu'est-ce qui vous a empêché à l'époque, plutôt que de déposer ce texte, de déposer ce nouveau projet de loi avec ses 30 ou 40 articles ? Je ne vous fais pas de procès d'intention, mais je dis la vérité. Un an après, vous vous apercevez que, peut-être, ce n'était pas la bonne manière de procéder, vous allez extraire un certain nombre d'articles parce qu'il y a urgence. Certes, mais vous auriez pu le concevoir d'une autre manière.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'intervention, je vous propose de mettre ce chapitre 95 – Direction des Services Judiciaires aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 95 est adopté.

(Adopté).

Dans le pays voisin ou dans d'autres, aujourd'hui, la jurisprudence des textes de loi sont mis en ligne rapidement, ou sur CD-Rom, alors qu'à Monaco, nous travaillons toujours avec la méthode de la « bibliothèque ». Ça permettra aussi, notamment, lorsque nous irons dans des instances internationales, que ces gens-là soient eux aussi au courant que nous aussi, nous avons fait évoluer notre droit. C'est l'intérêt de tous. Donc, bravo au Gouvernement. Si j'ai bien compris, on espère l'avoir pour 2008 ?

M. le Président.- Merci, Monsieur le Vice-Président.

Monsieur le Président de la Commission des Relations Extérieures, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Pour avoir confirmation, Monsieur le Président, qu'on va bien avoir un Légi-Monaco opérationnel et sous quel délai ? Il s'agit d'une base de données juridiques concernant le droit et la jurisprudence monégasques.

M. le Président.- Monsieur le Ministre d'Etat souhaite donner la parole à Monsieur le Secrétaire Général du Ministère d'Etat, Monsieur Robert COLLE.

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- Désolé de décevoir M. MARQUET, mais ce n'est pas le crédit adapté puisque celui-ci relève de la Direction des Services Judiciaires. Ceci dit, vous avez peut-être déjà eu

lecture du Budget Primitif 2008 et vous aurez vu que dans l'un des axes de modernisation, effectivement, la création en 2008 d'un Légi-Monaco est intégrée et ce sera sur des crédits du Secrétariat Général.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Secrétaire Général.

Je vais donc, s'il n'y a plus d'intervention, mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 96 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 97 – MAISON D'ARRET

397.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	+	5.000
397.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	+	<u>30.000</u>
	+	<u>35.000</u>

M. le Président.- Monsieur le Vice-Président, je vous en prie.

M. Bernard MARQUET.- Juste une chose. La Maison d'Arrêt évolue bien au fil des années, par contre, il y a une ligne qui est la ligne 397.346 « Activité des détenus » sur laquelle la Maison d'Arrêt a énormément de mal à faire quelque chose car il faut savoir que les gens restent de plus en plus longtemps dans cette Maison d'Arrêt et malheureusement, les industriels qui proposeraient certaines activités, le font à des tarifs qui sont honteux et évidemment, ça ne peut pas fonctionner. Il faudrait que le Gouvernement incite un peu certains industriels de

Monaco à proposer un travail à des tarifs corrects pour les détenus.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur MARQUET.

S'il n'y a pas d'autre intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 97 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

SECT. 4 – DEPENSES COMMUNES AUX SECTIONS 1, 2, 3.

CH. 1 – CHARGES SOCIALES

401.130 – CHARGES SOCIALES – TITULAIRES	+	1.939.800
401.230 – CHARGES SOCIALES – NON TITULAIRES	+	<u>500.200</u>
	+	<u>2.440.000</u>

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 2 – PRESTATIONS & FOURNITURE

402.265 – TRANSPORT & DEMENAGEMENT FONCTIONNAIRES.....	+	65.000
402.317 – REPARATIONS CIVILES	+	15.000
402.330 – PREST. SERVICES TELEPHONIQUES	-	90.000
402.331 – NETTOYAGE LOCAUX : PERSONNEL.....	+	58.000
402.336 – CHAUFFAGE DES IMMEUBLES DOMANIAUX PUBLICS.	-	70.000
402.338 – LOCATION DE LOCAUX USAGE ADMINISTRATIF.....	-	<u>13.000</u>
	-	<u>35.000</u>

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 3 – MOBILIER ET MATERIEL

403.355 – MOBILIER DES AMBASSADES	-	120.000
403.368 – MATERIEL INFORMATIQUE SERVICES ADMINISTRATIFS.....	+	<u>41.400</u>
	-	<u>78.600</u>

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 5 – TRAITEMENTS - PRESTATIONS

405.211 – CREDIT PROVISIONNEL - NON TITULAIRES.....	-	<u>60.000</u>
---	---	---------------

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 6 – DOMAINE IMMOBILIER

406.000 – DOMAINE IMMOBILIER	+	<u>150.000</u>
------------------------------------	---	----------------

M. le Président.- Monsieur le Président de la Commission du Logement, je vous en prie.

M. Daniel RAYMOND.- Je voulais avoir confirmation que ces 150.000 € représentent les investissements qui

sont réalisés pour la remise en état des logements. Cette somme me paraît très très faible par rapport à la dernière liste que vous nous avez remise, qui concernait le nombre de logements qui doivent être réhabilités et remis en état. Cela démontre que l'effort n'est pas si important et nous

souhaiterions en conséquence qu'un effort supplémentaire soit fait !

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Monsieur RAYMOND, c'est un complément. Il y a déjà 1 M€ d'inscrit sur cet article, donc on rajoute 150.000 €. Ce ne sont pas ces 150.000 € qui vont servir. Ils vont compléter la somme existante, qui est déjà significative.

M. Daniel RAYMOND.- Je trouve que ce n'est pas beaucoup comme complément compte tenu qu'entre temps, ayant évoqué ce sujet plusieurs fois, nous souhaitions voir une accélération dans le processus de remise en état des logements. Vous nous avez gratifiés d'une liste impressionnante de logements qui sont actuellement remis en état et je trouve que l'adéquation entre le nombre de logements et la somme qu'on lui consacre dans le Rectificatif est modeste.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller, si vous permettez, une question complémentaire pour que vous puissiez répondre en même temps : pouvez-vous nous confirmer, comme nous vous l'avons demandé, que dans un délai de quelques mois – puisque c'étaient quelques mois qui séparaient les deux Commissions d'attribution (27 août 2007 la précédente et la prochaine en janvier 2008) – tous les F2 auront un traitement prioritaire, étant donné que c'est là que nous avons des familles de compatriotes en attente d'appartements et que vous pourrez donc accélérer particulièrement la remise en état de tous les F2 qui ont été récupérés pour qu'on les remette, dès la Commission prochaine de janvier, sur le marché de la location ?

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Je voudrais profiter de ce que cette question soit évoquée pour rappeler au Conseil National que les délais de réalisation de ces travaux sont largement inférieurs à ceux qu'on a pu voir ici ou là dans la presse. C'étaient effectivement ceux qui prévalaient il y a quelques années mais qui ne sont plus du tout ceux qui sont en vigueur aujourd'hui puisqu'on a ramené ces délais à quelques mois, alors qu'on entendait encore dans la presse, il n'y a pas longtemps, qu'ils auraient été de 12 à 15 mois. Ce qui est aujourd'hui parfaitement faux. Aujourd'hui, on a envoyé au Conseil National un complément d'informations à ce sujet où on a fait valoir qu'effectivement, le délai moyen de réfection d'un appartement était pour un deux-pièces, lorsqu'il n'y a qu'une remise à neuf de peinture, de l'ordre de trois semaines à un mois et qu'il était au maximum de trois mois pour la réfection complète d'un F4. Donc, bien

évidemment, Monsieur le Président, on a pris les mesures pour que ces remises en état soient faites de manière beaucoup plus rapide, mais c'est déjà le cas aujourd'hui. Encore une fois, pour répondre à M. RAYMOND, on est passé d'un montant de 870.000 € en 2006 comme résultat, à un montant de 1.150.000 € en 2007 qui permet effectivement de faire pas mal de travaux en plus par rapport à ce qui était le cas auparavant.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Le chiffre de douze mois en moyenne a été donné par les Services concernés, mais effectivement, il portait sur ce qui se passait dans le passé et désormais – ça fait d'ailleurs plusieurs années que le Conseil National insiste sur ce point, votre prédécesseur Franck BIANCHERI pourrait en témoigner – nous prenons acte avec satisfaction de la volonté d'accélérer la remise en état, notamment de ces F2 dont on a vraiment besoin par rapport à la demande actuelle des Monégasques. Permettez-moi quand même de vous dire, pour recevoir de nombreux Monégasques qui habitent les Domaines – ils pourront en témoigner – qu'ils ont sur leurs paliers un certain nombre d'appartements qui sont toujours vacants, parfois depuis un an ou dix-huit mois ; je ne suis donc pas aussi optimiste que vous, ni certain que tous les appartements soient rénovés dans les délais que vous indiquez aujourd'hui. J'ai un certain nombre de localisations d'appartements – je vous les ferai passer – où on me dit que sur le même palier, un voisin a depuis un an un appartement vide à côté de lui. Mais bon, on va être optimiste et positif. Disons que ce que vous nous dites ce soir, c'est la politique que nous souhaitons voir se développer dans les prochaines semaines et les prochains mois. Monsieur le Conseiller.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Il y a deux choses, Président. Il y a la situation antérieure dont on a parlé ; c'est vrai qu'à une époque, c'était moins satisfaisant qu'aujourd'hui. Depuis plusieurs mois, si ce n'est plusieurs années, des mesures ont été prises, donc ça va mieux aujourd'hui. Bien évidemment, je n'ai parlé que d'une moyenne, donc il peut arriver que certains appartements soient beaucoup plus longs à remettre en état que cette moyenne-là. Je n'ai pas dit que tous les appartements sont remis en état en trois mois, qu'on se comprenne bien. J'ai dit que la moyenne était de trois mois aujourd'hui.

M. le Président.- Ce qui est important, c'est que tous les responsables des Services, et vous le premier, en tant que Conseiller pour les Finances, sous l'autorité du Ministre d'Etat, aient la même volonté que nous : celle

de vraiment traiter de manière prioritaire ces remises en état. Aujourd'hui, les choses sont claires et vont dans le bon sens. Il faut le dire et soyons positifs pour le futur.

Qui souhaite intervenir ? Monsieur Bruno BLANCHY.

M. Bruno BLANCHY.- Merci, Monsieur le Président.

J'aimerais comprendre : vu le nombre important de logements neufs qui vont être livrés, est-ce qu'on prévoit des mises aux normes se rapportant notamment, par exemple, aux nouvelles dispositions en ce qui concerne l'environnement ? Quel pourra être le montant de ces sommes ? Il faut dire que pour certains de ces appartements, parce qu'on a là une masse importante d'appartements qui arrivent sur le marché, on peut prévoir qu'il y ait des déficiences. Puisque ceux-ci ont quand même été faits assez rapidement, des mises aux normes devront s'ensuivre soit qu'elles relèveraient d'un entretien normal, soit que ces mises aux normes concerneraient l'environnement. Est-ce qu'on peut prévoir des dépenses importantes à ce sujet d'ici quelques années ?

M. le Président.- Monsieur CALCAGNO souhaite répondre.

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- En liaison avec mon Collègue des Finances qui est le maître d'ouvrage, pour vous confirmer que cette question est tout à fait d'actualité. Il y a des priorités dans l'action du Gouvernement ; il est vrai qu'aujourd'hui, nous sommes focalisés, et nous mettons au tout premier rang de nos

priorités, la livraison de logements neufs. Maintenant, nous avons mené, dans le courant de l'année 2007, un certain nombre d'études et de réflexions sur un audit environnemental de l'ensemble des bâtiments que possède l'Etat. Et là, je pense non seulement aux logements domaniaux, mais aussi aux Lycées, au Collège et aux bâtiments administratifs. Nous avons mené, notamment au Collège Charles III et au Lycée Hôtelier, un audit environnemental dont l'une des préoccupations principales était la consommation énergétique, audit fait avec un sous-traitant spécialisé et qui nous a amenés, avec un certain nombre d'investissements simples comme l'installation de chauffages solaires, une meilleure isolation, mais aussi et peut-être surtout une plus grande sensibilisation du personnel et des personnes en charge de l'entretien de ce bâtiment, à avoir des résultats tout à fait satisfaisants pour la diminution de l'énergie qui a atteint jusqu'à moins 20 %. Donc, progressivement, nous accumulons un savoir-faire qui n'existe pas en France ou ailleurs, pour le développer et dès qu'on aura mis au point une problématique et un système, nous allons le généraliser à l'ensemble des bâtiments détenus par l'Etat. Donc, oui, dans les années à venir, nous allons mener ce que vous suggérez aujourd'hui.

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y en a pas, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 7 – DOMAINE FINANCIER

407.000 – DOMAINE FINANCIER	+	<u>590.000</u>
-----------------------------------	---	----------------

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

SECT. 5 – SERVICES PUBLICS

CH. 1 – ASSAINISSEMENT

501.432/1 – NETTOIEMENT DE LA VILLE.....	+	800.000
--	---	---------

501.432/2 – COLLECTE ET INCINERATION	+	<u>1.100.000</u>
--	---	------------------

	+	<u>1.900.000</u>
--	---	------------------

M. le Président.- J'ai une question : on en a parlé rapidement dans la discussion générale. Vous avez eu l'occasion aussi, Messieurs les responsables du Gouvernement, d'en parler dans une conférence de presse précédant notre séance publique, je crois que c'était jeudi dernier : cela concerne le tri sélectif. C'est une attente importante de la population monégasque. C'est très important par rapport à la volonté du Prince Souverain, que soient mises en œuvre des mesures très concrètes par le Gouvernement Princier et l'ensemble des Autorités monégasques, pour faire de Monaco, en ce domaine, un pays modèle. Monaco a pris du retard, hélas, vous l'avez reconnu, on l'a dit dans la discussion générale. Je voudrais, et peut-être plus particulièrement Monsieur le Conseiller pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme, que vous nous disiez franchement si tous les partenaires de la Principauté sont bien à vos côtés pour vous aider en ce sens ou si, pour des raisons de recherche de profits, certaines sociétés « traînent les pieds » et sont responsables d'un retard qui est très, très préjudiciable à l'image que nous voulons donner de Monaco et à la volonté exprimée très clairement en matière de protection de l'environnement par S.A.S. le Prince Souverain Lui-même. Donc, est-il exact que vous avez parfois encore un peu de mal à vous faire entendre aussi rapidement que ce serait souhaitable ? Parce que ce qui serait inacceptable, pour le Conseil National, c'est que pour brûler quelques kilos de plus de déchets et donc, pour quelques profits qui sont liés à ces ordures brûlées, on continue à retarder la mise en œuvre du tri sélectif qui est indispensable pour mieux protéger l'air de la Principauté, mais aussi pour l'image que nous voulons donner d'un pays modèle en matière de protection de l'environnement.

Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Monsieur le Président, vous faites une nouvelle intervention sur le tri sélectif et je vous en remercie parce qu'effectivement, c'est une question qui est importante. Les orientations que le Prince Souverain donne à Son Gouvernement dans ce domaine sont claires, précises et prioritaires et aujourd'hui, nous travaillons activement pour la mise en place de ce tri sélectif.

Ce n'était pas l'option qui avait été prise en Principauté au cours des années précédentes pour des raisons bien compréhensibles et sur lesquelles je ne reviendrai pas. Ce que je peux vous confirmer, c'est qu'aujourd'hui, la mise en place d'un tri sélectif n'est pas simple. Quelques personnes m'ont indiqué qu'il suffit de mettre en place quelques conteneurs à côté des conteneurs existants de papier et de verre. C'est

beaucoup plus compliqué que cela. Il faut d'abord trouver la place, trouver des lieux où ils ne gênent pas, envisager l'enfouissement de quelques conteneurs, mais surtout, ces conteneurs, il faut les ramasser, les collecter, et ce très régulièrement. Si les conteneurs de verre et de papier peuvent être ramassés environ une fois par semaine, les emballages beaucoup plus volumineux nécessiteront d'être collectés beaucoup plus régulièrement, ce qui nécessite la mise en place de circuits de ramassages particuliers.

Ensuite, une fois qu'on les a ramassés, j'ai aussi entendu, en discutant dans la rue – et je suis sûr que les Conseillers Nationaux vont me « piquer » là-dessus – certaines personnes dire : « on nous demande de tout trier, puis ensuite ils remettent tout ensemble et puis ils vont tout brûler ». Alors, je prends cela sur le plan de la plaisanterie, mais bien entendu, il ne faut pas laisser croire cela. Une fois le ramassage sélectif effectué, il faut effectivement une filière pour continuer le tri de ce ramassage. Autant le verre et les papiers, c'est assez simple et en général le tri est très bien fait, autant les emballages ménagers, c'est beaucoup plus compliqué car en général, le pré-tri qui est effectué par les particuliers n'est pas fait à 100 % ; il est donc nécessaire d'avoir une usine de tri de ces emballages pour les répartir par filiales : les bouteilles en polyéthylène doivent être mises dans un endroit, etc... il y a tout un système très compliqué et nous sommes effectivement en négociation, par l'intermédiaire de la société concessionnaire, avec le SIVADES de Cannes-Mandelieu pour mettre en place ce dispositif puisque, bien entendu, nous n'avons pas la place en Principauté pour ce type d'usine de tri. Donc le système est assez compliqué d'autant qu'il passe par l'intermédiaire d'une société concessionnaire, responsable de ce processus. Nous avons des contrats avec cette société et bien entendu, il est nécessaire de les renégocier, de faire cela dans les règles et cela nécessite quelques semaines, voire quelques mois. Donc, je vous confirme que le travail à réaliser est relativement complexe et assez structuré, qu'il passe par des négociations avec la société concessionnaire, les sociétés qui feront le tri ultime et les filières ultimes de récupération et de recyclage de ces déchets.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Vous êtes deux à demander la parole, M. RAYMOND et M. BOISSON.

Monsieur RAYMOND, nous vous écoutons.

M. Daniel RAYMOND.- Monsieur le Conseiller, en matière d'assainissement, je vous avais interrogé l'année passée sur ce sujet. Les odeurs sont toujours aussi

épouvantables. Certains quartiers de la Principauté sont touchés par des odeurs absolument intenable : il y a Fontvieille, il y a la partie haute du Boulevard Rainier III, l'Avenue de Grande-Bretagne, le tunnel du Loews. Quand vous circulez dans ces secteurs, c'est vraiment intenable. Il y a des odeurs pestilentielles. Je ne sais pas ce que vous pouvez faire, mais c'est un sujet aussi qui est préoccupant, Monsieur le Conseiller.

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Monsieur le Conseiller National, c'est un problème important ; cette question impacte la qualité de vie à Monaco. Suite à différentes observations, nous avons analysé ces odeurs. Malheureusement, l'analyse physico-chimique ne donne rien du tout, parce qu'on n'atteint pas les seuils. Par contre, ça sent ! Je peux vous le confirmer avec mon propre instrument de mesure et donc avec le Service de l'Aménagement urbain, nous menons progressivement des actions pour essayer de délimiter, pas à pas, ces zones de mauvaises odeurs, ce qui est rendu difficile, effectivement, par la difficulté de quantifier par des mesures physico-chimiques précises cette problématique.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.
Nous écoutons Monsieur Claude BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

Je suis un fervent défenseur du tri sélectif, comme vous-même, Monsieur le Président, et vous tous les Conseillers Nationaux, mais vous avez évoqué une difficulté : vous avez parlé, Monsieur le Conseiller, des problèmes de circuits de ramassage, du traitement des ordures, de la filière, et auparavant vous avez dit que c'est un sujet sur lequel vous ne reviendrez pas. Mais moi, je vais y revenir parce que ce que je veux, c'est tenir un langage de vérité. Aujourd'hui, si on veut le tri sélectif, c'est strictement impossible car il faut mettre un certain nombre de conteneurs dans les immeubles et cela, c'est une réalité actuellement impossible. Donc, quand vous dites que vous travaillez, je pense que vous envisagez sûrement un travail de concertation avec les syndicats, avec les copropriétaires, avec peut-être des Services de la Mairie, mais il faut se rendre compte de ce que cela signifie : un certain nombre de conteneurs. Il faut savoir que des gens se sont plaints pendant des années, par exemple à Monaco-Ville, qu'ils étaient gênés par les conteneurs. Alors, les Services du Gouvernement ont pris des dispositions pour essayer de les dissimuler, de les limiter, de les aménager. Maintenant, on dit qu'il faut en mettre d'autres. Il faut les mettre, mais où ? Il y a des immeubles qui ne sont pas du tout adaptés, il n'y a

pas de place. On ne peut pas les mettre dans la rue, on ne peut plus les mettre dans les immeubles. Ça veut dire qu'il va falloir apporter des transformations, des aménagements : qui va payer ? Est-ce que cela va se répercuter au niveau des charges locatives ou est-ce que c'est le Gouvernement qui va prendre cela en charge ? C'est un travail qui, à mon avis, ne peut pas être réalisé dans les mois qui suivent. Je comprends que vous ayez à travailler, mais il faut être conscient qu'au-delà de notre demande, notre volonté à tous, il y a de réels problèmes concernant l'environnement, mais l'environnement des immeubles. Ce n'est pas impossible, ça va prendre du temps, on compte sur vous pour apporter des solutions, mais je reviens sur l'idée de concertation car vous allez avoir des résistances tout à fait normales des responsables d'immeubles qui vont dire : « mais où est-ce que je les mets, ces conteneurs ? ». Dans la rue, où peut-on les mettre ? Il y a des problèmes de sécurité, on ne peut pas les mettre n'importe où car ça roule, ça glisse. Il y a des endroits où il faut les sortir avec des tracteurs. Il faut voir la réalité pour se rendre compte combien c'est difficile. Alors, ce n'est pas impossible, allons dans ce sens, mais allons-y avec de la méthode et de la concertation.

Merci.

M. le Président.- Juste un mot : je voudrais dire que ça fait à peu près trois ans qu'on parle de la mise en place du tri sélectif à Monaco, qu'on a pris du retard par rapport à de très nombreuses communes, ne serait-ce que dans le Département des Alpes-Maritimes, qui l'ont mis en place avant le pays modèle que nous voulons être, particulièrement dans ce domaine-là ; or cela fait partie des priorités clairement affirmées par le Prince Albert II pour le Gouvernement monégasque.

Je voulais dire aussi que pendant très longtemps, on nous a opposé un autre problème qui était celui du stockage : on nous disait qu'il n'y avait pas de place à Monaco, que ce n'est pas tout de ramasser mais qu'après, si on remet tout dans le même four, ça ne sert à rien. Je voudrais vous informer – mais je suis certain que M. CALCAGNO le fera aussi – qu'on a reçu ici, il y a quelques jours, la Députée-Maire du Cannel, Mme TABAROT : nous en avons discuté ensemble et la société du bassin cannois peut le faire pour nous. Donc, l'accord est trouvé avec la société qui peut stocker ces conteneurs pour nous et on a la solution pour le stockage. Ça, c'est acquis. Heureusement, il y a de nombreux immeubles qui sont parfaitement adaptés à la pose d'un conteneur supplémentaire. Pour les autres, ma foi, les Services y réfléchissent depuis trois ans, le Gouvernement avait d'ailleurs dit lors des débats budgétaires sur le Primitif 2007, en décembre 2006, que le tri sélectif serait mis en place avant l'été 2007, de

mémoire, au mois de juin. Donc, Monsieur le Conseiller, je crois que sur un sujet aussi sensible, on ne peut pas ne pas être à la hauteur des déclarations et des attentes et notamment de celles du Prince Souverain. Je ne doute pas que vous allez y arriver, comme vous nous l'aviez annoncé, avant la fin de l'année 2007.

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Monsieur le Président, je crois qu'il y a un risque à simplifier cette approche. Vous venez d'indiquer qu'effectivement un problème était le tri final, je viens d'indiquer que nous avons trouvé récemment, avec le SIVADES – le syndicat intercommunal de traitement des déchets de Cannes-Mandelieu – un accord, mais ça ne résout pas le problème des stockages transitoires. Il serait totalement absurde d'envoyer à Cannes-Mandelieu de petites camionnettes avec 2 m³ d'emballage. Le bilan en terme environnemental serait tout à fait catastrophique. Donc, il faut trouver un endroit à proximité de Monaco pour que ces petites camionnettes de 2 m³ remplissent au fur et à mesure un grand semi-remorque qui parte à Mandelieu. C'est une question complexe avec beaucoup de paramètres, je ne vous les citerai pas tous, mais je vous réaffirme qu'effectivement, début 2008, nous aurons mis en place en Principauté, 50 points de collecte. Nous travaillons avec la Mairie. Ces points permettront à chaque ménage, d'avoir à une distance inférieure à 200, 250 mètres de chez lui, la possibilité de traiter le verre, le papier et les emballages par un apport volontaire. Cette solution n'est pas idéale et il faudra aller vers le tri sélectif à la porte. C'est une toute autre question qui nécessite une large concertation. Dans les tout prochains jours, nous allons avoir une réunion avec les huit syndicats les plus importants qui gèrent les immeubles en Principauté et bien sûr l'Administration des Domaines, pour regarder, immeuble par immeuble, cette question. Ce n'est pas simple.

M. le Président.- Merci pour ces précisions.

Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Merci, Président.

Un petit complément, Monsieur le Président, qui est lié à cela. Il y a la part du Gouvernement et puis l'intérêt des débats que nous avons ici et de l'insistance que nous apportons, que vous apportez à ce sujet, c'est également de préparer les mentalités, car chaque compatriote, chaque résident sait bien qu'il faut faire quelque chose pour l'environnement. Mais il faut le concrétiser.

Vous prenez l'exemple de la France, mais en France, il se passe ce que M. le Conseiller vient de dire : les gens n'hésitent pas à marcher 20 ou 50 mètres pour apporter

leurs sacs. A Monaco, nous sommes habitués à utiliser des colonnes, des conteneurs à proximité. C'est vrai que le tri à la porte n'est pas pour demain. Donc, je crois que pour l'instant, ce qui est déjà très important, même s'il n'y a pas les solutions, c'est que nous contribuons à cette sensibilisation de la population. Et par rapport à cette solution, nous verrons bien si les gens prennent conscience de ce besoin et acceptent de faire 250 mètres. C'est tout le problème.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Vice-Président souhaite intervenir.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur CALCAGNO l'a rappelé, il y a eu un changement d'optique par rapport à cela et je voudrais vous remercier déjà de commencer à faire ce travail, qui est un travail profond de pédagogie, qui est un travail qui prendra plusieurs années pour arriver réellement à un tri sélectif « optimisé ». Ce qui est intéressant dans votre démarche, c'est que, plutôt que de dire que ce n'est pas possible parce que c'est Monaco – à Monaco-Ville, ce n'est pas possible – au contraire, vous commencez effectivement, avec des conteneurs à 250 mètres, qui ne sont peut-être pas satisfaisants, mais c'est un début et au niveau des changements de comportements, on le voit bien. Cette année, la grande surface ne donne plus de sacs plastiques, finalement, les gens arrivent à faire leurs courses quand même ; je ne pense pas qu'il y ait eu une diminution du chiffre d'affaires de l'enseigne. Donc, ce qui est important aussi, vous l'avez dit, c'est le travail qu'on peut avoir avec le Département voisin, la Ligurie ou autre, pour trouver des solutions. Parce que c'est vrai que les communes françaises ont commencé à faire ce tri sélectif, mais il n'est pas à 100 % non plus. A partir du moment, peut-être dans une génération, où les structures, les liens seront faits entre tout le monde, et l'habitude de faire 20 mètres après avoir bien trié ses déchets, c'est un travail de très longue haleine et je pense qu'il faudra quand même une génération. Mais je vous remercie d'initier le processus avec les moyens et nos spécificités de taille.

M. le Président.- Merci.

S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 2 – ECLAIRAGE PUBLIC

502.435 – ENTRETIEN DES INSTALLATIONS + 85.500**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

*(Adopté).***Mme le Chef de Cabinet.-**

CH. 4 – TRANSPORTS PUBLICS

504.438 – CIE AUTOBUS MC - MINORATION RECETTE + 700.000

504.439 – CIE AUTOBUS MC - ESSAI LIGNES NOUVELLES + 30.000+ 730.000**M. le Président.-** Monsieur le Vice-Président va intervenir.**M. Bernard MARQUET.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller pour les Travaux Publics, lors de discussions, il semblerait que ce développement interrégional aussi au niveau des transports se mette petit à petit en place : est-il envisagé, dans un futur plus ou moins proche, au niveau de la circulation en bus et en train, d'avoir un ticket unique entre Monaco, la France et l'Italie ?

M. le Président.- Je me permets de compléter. On a parlé dans la discussion générale, c'est un point très important – pour en avoir parlé avec vous, Monsieur CALCAGNO, je sais que vous partagez cette idée – de l'interconnexion entre les réseaux monégasques et français. Il y a des choses qui sont indispensables. Par rapport à tous ces salariés qui utilisent les bus, par exemple depuis Beausoleil, qui est la commune la plus importante qui touche notre frontière, il est vraiment très important qu'on travaille sur l'interconnexion des réseaux parce que si on veut renforcer l'utilisation du bus par les pendulaires des communes voisines, il faudrait qu'il y ait une continuité entre les territoires, dans la logique de l'utilisation des réseaux. Je crois que là, nous avons encore des progrès à faire, Monsieur le Conseiller, vous en êtes conscient. Est-ce qu'il y a des discussions en cours sur ce point ? Est-ce qu'on peut espérer des progrès dans les prochains mois ?

Sur ce même sujet, Madame FAUTRIER. Si vous permettez, on prend toutes les questions.

Mme Catherine FAUTRIER.- Ça rejoint ce que vous disiez. Dans un souci de continuité des transports avec les communes voisines, est-ce que vous pouvez nous confirmer, Monsieur le Conseiller, que suite à nos nombreuses demandes, vous êtes en train de réfléchir, et même très concrètement, à la mise en place d'un service de bus, pour la nuit, spécifiquement le week-end, pour que nos jeunes ne prennent plus de risque quand ils rentrent tard le soir, ou même tout simplement lorsqu'ils vont au cinéma, qu'ils puissent rentrer avec un bus ? Il y a un service de Noctambus qui traverse la Principauté de Monaco et qui dessert les communes voisines, donc c'est toujours dans un souci de continuité.

M. le Président.- Un Noctambus mis en place par le Conseil Général des Alpes-Maritimes, qui est un pionnier en ce domaine. C'est une intervention chère à la Présidente de la Commission de la Culture, Michèle DITLOT, qui nous parle au moins depuis un an de ce Noctambus dans la Principauté.

Nous écoutons à présent Monsieur le Conseiller.

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, vous posez la question des transports collectifs urbains qui sont essentiels dans la réflexion sur les déplacements en Principauté de Monaco. C'est intéressant de noter, juste après le débat sur les déchets, que nous sommes, quand on prend un peu de recul, sur une problématique qui est tout à fait comparable, dans le sens où, il y a quelques années, Monaco peut-être par souci de souveraineté, souhaitait

régler ses problèmes par elle-même et à l'intérieur de ses frontières. Le triptyque de modernisation des relations entre la France et la Principauté acté en 2006 n'était pas en place et rendait peut-être moins facile les coopérations que je qualifierais de transfrontalières et non pas d'internationales.

Aujourd'hui, le Souverain a donné des orientations claires à Son Gouvernement. Celles-ci précisent que si nous sommes un pays totalement indépendant, nous sommes néanmoins dans un bassin de vie d'un million d'habitants et que pour toutes ces questions de déchets, d'assainissement, de qualité de l'air, de transports collectifs, nous nous devons de travailler avec nos voisins. Ce n'est pas toujours simple parce que vous savez qu'il y a plusieurs étages de légitimité, d'exécutif, de collectivité territoriale, mais cette coopération est absolument indispensable, donc dans le domaine des transports collectifs, comme dans beaucoup d'autres domaines liés à la vie locale.

Dans le domaine des autobus, oui, cette coopération transfrontalière est réelle. Vous savez, l'an dernier, nous avons pris la décision approuvée par le Conseil National, de diminuer le coût des transports collectifs et notamment d'instaurer le ticket unitaire des autobus à 1 €. Cette mesure a eu un succès remarquable ; nous enregistrons aujourd'hui une fréquentation de nos autobus de + 21 % par rapport à l'an dernier et ce ticket unitaire à 1 € a connu une augmentation d'achat de + 75 %. On voit bien qu'il répond à une demande particulière. Nos voisins ont été impressionnés par ces résultats et lors d'une réunion, il y a trois ou quatre semaines de cela, qui rassemblait l'ensemble des Autorités organisatrices des transports du Département voisin, en particulier en ce qui nous concerne, le Conseil Général, la Communauté et l'Agglomération Nice Côte d'Azur ou la Communauté de la Riviera française, eux aussi ont décidé de s'aligner sur cette politique tarifaire et de mettre en place ce ticket à 1 € qui, s'ils arrivent à respecter leurs objectifs, serait mis en place au 1^{er} janvier 2008. Nous aurons convergence et unité. Cela ne voudra pas forcément dire, au 1^{er} janvier 2008, que l'on pourra, avec notre ticket de la Compagnie des Autobus de Monaco, aller jusqu'à Cannes. Mais c'est bien un objectif. Cette notion d'interconnexion est très clairement un objectif et nous avons convenu que nous allions converger vers une billettique interopérable, parce qu'il faut que nos billets puissent s'identifier d'un système à l'autre. Il faut mettre en place cela techniquement et nous vous proposerons dans le cadre du Budget Primitif 2008, en association avec la C.A.M., de mettre en œuvre ce billet, cette billettique aux normes européennes qui nous permettra de discuter. C'est un objectif clairement affirmé au niveau des autobus.

Au niveau des trains, c'est un petit plus compliqué parce que les trains ne pourront pas offrir les trajets à 1 € malheureusement. L'effort financier serait beaucoup trop important pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et récemment, le Président VAUZELLE a dit qu'il n'était pas en mesure de converger comme les Autorités de transports urbains, mais il sera néanmoins possible de mettre en place un badge avec une puce, qui s'appelle « contactless », permettant de communiquer avec la billettique à une distance inférieure à 20 ou 30 cm. La région fait un test en ce moment pour les abonnés S.N.C.F.. Donc, il y a cette possibilité et nous mettrons en place une billettique qui sera interopérable, c'est-à-dire qu'on pourra avoir un abonnement combiné TER/Compagnie des Autobus de Monaco. Tout ceci nécessite un travail important, un travail de convergence, à la fois politique, administratif et technique, mais c'est très clairement la direction dans laquelle nous souhaitons aller.

En ce qui concerne les bus de nuit, Madame DITLOT et Madame FAUTRIER, c'est très clairement un objectif du Gouvernement et nous espérons bien le mettre en place avant la fin de cette année. Pour vous donner des objectifs précis, comme le souhaitait le Président du Conseil National.

Au-delà de cela, je dois dire que nous vous proposerons également, dans le cadre des discussions du Budget Primitif 2008, toute une politique de renforcement de la qualité des services de transports urbains, mettant en œuvre, notamment, plus d'autobus, une meilleure fréquence et des plages horaires plus larges. Vous vous souvenez que l'an dernier, le dernier autobus était à 20 heures, aujourd'hui, on l'a repoussé à 21 heures : il y a beaucoup moins de monde entre 20 heures et 21 heures, mais je pense qu'il faut, et qu'on peut, aller encore un petit peu au-delà, on est dans un service public et on n'est pas dans un service purement commercial.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller, pour ces efforts que vous faites.

Je crois qu'il faut vraiment que vous regardiez en toute priorité l'interconnexion avec la partie la plus proche de ce bassin de vie, qui est constitué de Cap d'Ail, de Beausoleil et de Roquebrune-Cap-Martin. Il y a encore parfois des aberrations quand on veut se rendre de Monaco à Beausoleil, à Cap d'Ail ou à Roquebrune. Je crois que c'est là que nous avons le potentiel le plus important de gens qui seraient susceptibles de laisser la voiture, parce qu'ils sont quand même les plus proches de la Principauté, et de prendre le bus, s'il y avait réellement la possibilité de se rendre quasiment en continu de ces territoires si proches jusqu'à leur lieu de travail, à Monaco.

Je vais donner la parole à Monsieur Alexandre BORDERO, le Président de la Commission des Intérêts Sociaux.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller CALCAGNO, une demande complémentaire. Vous nous avez parlé effectivement d'une augmentation des fréquences que vous essayez de mettre en place, ce qui est une bonne chose pour les gens qui utilisent le bus intra-muros, mais par contre, il y a un problème que vous occulter un peu : ce sont les embouteillages. Parce qu'à l'heure actuelle, la politique tarifaire a amené une augmentation des fréquentations, mais je pense que les bus seraient encore plus fréquentés si les gens qui les prennent étaient sûrs de l'heure à laquelle ils arrivent sur leur lieu de travail. De nos jours, il faut savoir qu'à certaines périodes, pour partir de Saint Roman et descendre à la Place d'Armes, il faut parfois trois quarts d'heure, On ne pourra résoudre le problème de la circulation, à moyen ou long terme, que le jour où on aura des moyens de transport qui s'affranchissent des problèmes de circulation. Vous savez très bien que – et je l'ai dit plusieurs fois – la seule solution c'est le transport en site propre, c'est-à-dire un site uniquement dédié à ce transport sans aucune interférence avec les voitures.

Alors, aujourd'hui, il y a des solutions, il y a déjà eu des progrès ces dernières années sur la mise en place de couloirs bus, puisque leurs longueurs ont été multipliées, mais il y a encore un problème, c'est le respect des couloirs bus. Parce qu'on a beau avoir des couloirs bus, si on laisse stationner les camionnettes de livraison, comme on le fait par exemple dans la descente du Beau Rivage, le bus va alors beaucoup plus lentement que les voitures qui sont à côté. Il y a plusieurs solutions : soit la Sûreté Publique fait effectivement respecter les couloirs bus, notamment aux heures de pointe, là où c'est le plus difficile pour un bus de sortir du couloir, soit alors il y a des moyens de faire des marquages de couloir ou des systèmes de façon à ce qu'ils soient vraiment respectés. Certains couloirs sont très peu performants et cela améliorerait la performance des bus et donc, leur fréquentation.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Conseiller, nous vous écoutons.

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Monsieur le Conseiller National, vous avez souligné la nécessité que les autobus puissent circuler et vous avez tout à fait raison. Le Gouvernement a la ferme volonté d'une politique de création de sites propres pour les

autobus pour leur permettre de bien circuler. Nous en avons un exemple qui a prouvé toute son efficacité, c'est le couloir bus descendant sur l'avenue d'Ostende. Aujourd'hui, les autobus, bien souvent, gagnent plusieurs minutes sur les voitures dans cette avenue d'Ostende et nous affirmons cette volonté forte de développer des couloirs d'autobus chaque fois que nous le pouvons. Simplement, ce n'est pas une question facile et nous regardons la situation véritablement mètre par mètre. Si je dois donner un exemple, qui est la suite du couloir descendant de l'avenue d'Ostende, il continue sur une partie de la rue Grimaldi, mais ensuite il s'arrête et là, il y a souvent du stationnement laissé pour les riverains qui est absolument indispensable. Dès que la voie urbaine pourra continuer au-delà du rond-point Auréglià, une bonne partie du trafic, qui se retrouve sur la rue Grimaldi aujourd'hui, pourra rester sur la voie urbaine et à ce moment-là, nous pourrons créer un couloir d'autobus, pourquoi pas central d'ailleurs, de manière à ce qu'il ne soit absolument pas utilisé pour le stationnement. Mais je vous indique qu'effectivement, mètre par mètre, nous regardons la situation.

Ensuite, il faut faire respecter ces couloirs d'autobus. Depuis une année, avec mon Collègue le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur et la Sûreté Publique, nous avons travaillé ensemble et la Sûreté Publique a fait un effort tout particulier là-dessus. Il y a un lien direct entre les chauffeurs d'autobus, le Centre de Régulation du Trafic et la Sûreté Publique. Aujourd'hui, sur un simple appel radio du chauffeur d'autobus, la Sûreté Publique se déplace quasiment systématiquement pour verbaliser et faire circuler la personne. Maintenant, il s'agit aussi d'appliquer cela avec discernement. Par exemple, dans l'avenue d'Ostende, dans la mise en œuvre du couloir d'autobus, nous avons dû négocier avec à la fois l'IM2S et le Centre Cardio-Thoracique pour qu'un certain nombre de livraisons puissent s'effectuer tôt le matin, quand on n'est pas en heure de pointe. Mais en heure de pointe, ce couloir est en règle générale bien respecté et je crois qu'on peut dire qu'on va continuer cet effort.

Vous émettez effectivement une piste intéressante pour mieux les faire respecter, c'est la matérialisation physique un peu plus forte et un peu plus réelle qu'un simple marquage horizontal, nous travaillons sur cette question. Maintenant, là encore, il faut un équilibre entre le respect des couloirs d'autobus et le fait de ne pas transformer notre ville en autoroute ou en camp retranché avec des petits murs. Il faut trouver le moyen de combiner à la fois un système agréable à voir et à vivre et qui permette d'aider à respecter les couloirs d'autobus.

Sinon, sur le long terme, bien entendu, nous réfléchissons à un transport en site propre qui pourrait traverser la Principauté d'est en ouest et vous savez que

sur tous les aménagements urbains où nous avons travaillé derrière la rue Grimaldi – les sites Aurégliia, la rue des Camphriers, qui va s'ouvrir prochainement – mais au-delà, sur les îlots Charles III et Pasteur, nous aurons la mise en place d'un transport en site propre. Nous réfléchissons actuellement à des solutions pour la partie la plus à l'est.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Y a-t-il encore des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Daniel RAYMOND, nous vous écoutons.

M. Daniel RAYMOND.- Je crois qu'il y a des démarches qui seraient très rapides, Monsieur le Conseiller, pour obtenir satisfaction, sur des artères qui sont aujourd'hui entièrement condamnées, sur environ 3 km, sur le bord de mer en particulier, avec un chantier où on utilise une voie entière pour le desservir d'une part, l'utilisant aussi comme parking pour les réunions de chantier, d'autre part. Cela constitue un verrou qu'il est indispensable de faire sauter, d'autant que, comme nous vous l'avions déjà fait remarquer, les travaux qui ont été entrepris sur le rond-point Grimaldi pourraient permettre, depuis Grimaldi, de repartir directement sur Saint Roman grâce au deuxième sens de la dorsale, mais celle-ci est toujours bloquée par le chantier. C'est tout à fait anormal. Vous devriez vous pencher sur la possibilité d'organiser différemment la desserte de cette opération et vous le savez, cela est possible ! Il faut que vous usiez de votre influence, que vous contactiez l'opérateur de telle manière qu'on trouve vraiment des solutions, afin de restaurer le trafic de cette voie qui traverse la Principauté. C'est encore la même chose du côté du boulevard des Moulins : c'est un « pastis » invraisemblable ; on a donné droit à un aménagement de chantier sur lequel, tout le monde se pose des questions. J'ai reçu personnellement des remarques – que je juge fondées – de la part des riverains de l'avenue Saint Laurent qui se sont retrouvés du jour au lendemain avec des palissades qui font plus de 6 mètres de hauteur, laissant 1,50 m de largeur de trottoir face à leurs boutiques. La situation est là aussi totalement invraisemblable. D'un côté, vous faites des efforts stratégiques pas possibles pour dégager les voies et de l'autre côté, vous agréez des aménagements de chantier qui ont l'effet inverse de ce que vous souhaitez alors qu'on pourrait restaurer la traversée de la Principauté dans d'excellentes conditions. Ça me paraît être un sujet à aborder à nouveau sérieusement, bien que comme vous ne l'ignorez pas, on en parle déjà depuis trois ans !

M. le Président.- Dans la suite de l'intervention de M. RAYMOND, nous écoutons Monsieur Fabrice NOTARI.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais ajouter quelque chose à ce qu'a dit mon Collègue. Bientôt, vont aussi commencer les travaux du Yacht Club avec un dévoiement de la chaussée sous le Monte-Carlo Star. Si on n'a pas récupéré la voie expresse – enfin ex-express – et donc l'axe principal dont parlait mon Collègue, je pense qu'on va avoir de très gros problèmes, surtout que maintenant la rampe qui va descendre côté Club des jeunes, est elle aussi fermée depuis quelques jours. On va avoir, à tous ces endroits-là, des points très compliqués pour les mois prochains à venir.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller.

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Monsieur le Président, Messieurs les Conseillers, vous avez raison de signaler la fermeture de ce que nous appelions anciennement la voie expresse, mais nous ne le souhaitons plus, donc je fais un peu de décodage. Comme le faisait remarquer Mme FAUTRIER tout à l'heure, les technocrates disent « la dorsale urbaine », mais ce n'est pas très beau. Nous avons proposé, et je crois que la Mairie réfléchit actuellement à une dénomination, pourquoi pas le boulevard du Larvotto, puisque ça s'appelle boulevard du Larvotto à proximité du Larvotto. Donc, aujourd'hui, le boulevard du Larvotto est effectivement fermé dans le sens ouest vers l'est. Ce n'est pas uniquement pour le chantier de la Poterie – que vous signalez Monsieur RAYMOND – mais c'était aussi nécessaire pour les chantiers des Jacarandas, les bâtiments domaniaux, et l'ensemble de ce secteur derrière la rue Grimaldi, sur lequel nous travaillons et sur lequel nous devons continuer à travailler jusqu'à la fin de l'année à peu près. Début 2008, ce boulevard du Larvotto sera mis en double sens entre le rond-point Aurégliia et Roquebrune-Cap-Martin. Nous profiterons aussi, d'ici la fin de l'année, de la fermeture de ce boulevard du Larvotto dans le sens ouest vers est pour travailler au démantèlement provisoire de la bretelle qui permet aujourd'hui de sortir sur le rond-point du Portier et qui permettra de réaliser le chantier du Centre de Loisirs pour les jeunes, bretelle qui sera réinstallée dans un peu plus d'une année sur le toit de ce bâtiment. Il faut donc réaliser ces travaux avant la remise en double voie du boulevard du Larvotto. Mais il est effectivement absolument indispensable de remettre ce boulevard du Larvotto dans les deux sens, même si, pendant un moment, il est vraisemblable que son usage restera limité puisqu'il ne servira pratiquement qu'aux personnes qui descendent la rue Aurégliia ou aux quelques personnes

qui remonteront la rue Grimaldi pour reprendre en sens inverse le boulevard du Larvotto, mais il sera utile, d'usage limité mais utile néanmoins.

M. le Président.- Monsieur NOTARI.

M. Fabrice NOTARI.- Pour ce qui concerne le dévoiement du boulevard Louis II et la construction du Yacht Club, est-ce que ça risque de se produire en même temps que le reste ?

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Alors, je me suis engagé à remettre le boulevard du Larvotto à double sens au début de l'année 2008 ; les travaux du Yacht Club, du Musée de la Marine, de l'École de Voile et de la société Nautique ne pourront démarrer, en tout état de cause, qu'après le Grand Prix

2008, et c'est un engagement ferme que je prends ici, nous n'aurons pas de problème dans le sens ouest - est, d'une part, au niveau du chantier du Yacht Club et d'autre part, au niveau du boulevard du Larvotto. Donc il n'y aura pas de chantier sur le boulevard Louis II tant que le boulevard du Larvotto ne sera pas remis en double sens. C'est un engagement ferme.

M. le Président.- Ça doit vous donner satisfaction, Monsieur NOTARI. C'est très important.

Merci, Monsieur le Conseiller.

Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

SECT. 6 – INTERVENTIONS PUBLIQUES

I – COUVERTURE DEFICITS BUDGET COMMUNE ET ETABLISSEMENTS PUBLICS

CH. 2 – DOMAINE SOCIAL

602.101/1 – C.H.P.G	-	6.799.800
602.101/3 – RESIDENCE DU CAP FLEURI	+	67.100
602.103 – DEFICIT DU C.T.S.	+	25.000
602.103/1 – EQUIPEMENT DU C.T.S.....	-	75.000
602.104 – OFFICE PROTECTION SOCIALE	+	<u>1.000.000</u>
	-	<u>5.782.700</u>

M. le Président.- Nous écoutons Monsieur le Doyen Jean-Joseph PASTOR.

M. Jean-Joseph PASTOR.- Merci.

Au cours de nos séances privées, notre Collègue Daniel RAYMOND avait soulevé le problème du logement concernant le personnel hospitalier. Je tiens à affirmer que j'appuie fermement son intervention. En effet, lors du Conseil d'Administration du C.H.P.G. du mois de février dernier, le Conseil, à l'unanimité des membres présents, avait voté la résolution suivante : « le Conseil d'Administration se prononce favorablement à la construction de logements pour le personnel hospitalier et demande que soit étudiée la possibilité de construire un bâtiment à cet effet sur le terrain appartenant à la Principauté de Monaco situé entre les avenues Paul Doumer et Jean Bouin, à Beausoleil, et proche de l'immeuble Bulgheroni ».

Je dois reconnaître que le Gouvernement a été sensible à ce constat et a même ajouté que le problème

du stationnement des véhicules du personnel avait été pris en compte par ses Services.

Afin d'éviter que dans un avenir proche, des difficultés de recrutement du personnel soignant ne soit de nature à compromettre le fonctionnement de notre établissement hospitalier, je demande au Gouvernement d'accélérer sans retard l'étude des diverses solutions susceptibles de régler ce problème.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Doyen.

Vous avez rappelé aussi que c'est une idée qui est chère à Daniel RAYMOND. Je vous en prie.

M. Daniel RAYMOND.- Je remercie le Président PASTOR. Effectivement, en tant que Président du Conseil d'Administration de l'Hôpital, il lui revenait de mettre encore une fois le doigt là où ça fait mal afin que l'on arrive à trouver des solutions convenables.

Il y a aussi un autre problème que nous avons évoqué également au Conseil d'Administration : c'est la circulation aux abords de l'hôpital, lequel devient inaccessible lorsqu'on doit accéder à l'hôpital pour se faire soigner ; l'hôpital perd sa clientèle et nous, nous perdons tous les avantages de proximité de l'hôpital. Il est absolument indispensable que l'on prenne des dispositions sévères afin que l'on puisse assurer, au moins, l'entrée et la sortie des ambulances, l'entrée surtout, (la sortie c'est moins grave !) parce qu'entre 14 heures 30 et 17 heures, il est impossible d'entrer à l'hôpital. J'ai vu des ambulances qui n'arrivaient pas à entrer dans l'enceinte du C.H.P.G. pour aller aux Urgences. Il faut absolument que l'on se penche très sérieusement sur ce problème que nous avons également abordé avec le Conseiller CALCAGNO, au cours du Comité Consultatif pour la Construction, dans le cadre de petites opérations qui doivent se réaliser pour l'amélioration de certains Services de l'hôpital. En même temps, aussi, ne laissez pas de côté le problème des parkings afin que l'on essaie de rationaliser un peu mieux ces espaces de parkings qui font étrangement défaut à la fois au personnel et aux personnes qui veulent approcher l'hôpital pour se faire soigner.

M. le Président.- Sur ces sujets, avant qu'on écoute Jacques RIT sur un autre point, Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Monsieur le Doyen, Monsieur le Conseiller National, mon Collègue Jean-Jacques CAMPANA, en charge du Département des Affaires Sociales, m'a signalé à de nombreuses reprises cette demande qui vient du Conseil d'Administration de l'hôpital et qui est tout à fait justifiée.

Ce n'est pas une question facile : trouver des logements que l'on peut qualifier pour actifs, en France, et à proximité de Monaco, c'est une lutte quasi-quotidienne du Préfet des Alpes-Maritimes et des Maires des communes avoisinantes. Néanmoins, il y a un certain nombre de possibilités. Pour les passer en revue très rapidement : je vous ai déjà parlé, vendredi dernier, de la Z.A.C. Saint-Antoine, dont les contrats de vente en état futur d'achèvement ont été signés par l'Administrateur des Domaines et sous le contrôle de Gilles TONELLI au mois de septembre. Il y a soixante mois de travaux, certes, c'est long, mais vous comprenez bien que ces travaux sont difficiles. Donc, dans cette Z.A.C. Saint-Antoine, l'Administration des Domaines a acheté en état futur d'achèvement 54 logements. On a là déjà une

première réponse qui n'apportera pas la solution à tous les problèmes mais 54 logements, ce n'est quand même pas rien dans le parc actuel.

Vous avez soulevé, Monsieur le Doyen, les questions de Beausoleil et du quartier des Moneghetti. Nous sommes bien au courant, effectivement, de ce voisinage des bâtiments Bulgheroni. C'était l'ancien endroit de l'atelier de la Compagnie des Ballets, l'immeuble Odyssée, mais aujourd'hui, ce qui est ennuyeux, c'est que le P.O.S de Beausoleil classe cela dans un endroit réservé, c'est-à-dire un endroit dans lequel les projets sont pour l'instant gelés. Beausoleil a en cours une mise en place de son P.L.U., de son Programme Local d'Urbanisme, qui devrait être mis en enquête d'ici quelques jours. Nous travaillons avec la commune de Beausoleil, ce n'est pas non plus très simple, pour permettre, soit à cet endroit-là, soit à l'avenue des Pins, à proximité, soit même pour le stade des Moneghetti, de construire. Pour le stade des Moneghetti, il y a un préalable absolument indispensable, c'est qu'on ait pu réaliser un autre stade à proximité qui permette de faire un minimum d'opérations tiroir et de construire en-dessous du stade des Moneghetti, qui pourrait se retrouver sur le toit de logements. Ce sont des opérations qui se situent sur du long terme.

Sur la commune de la Turbie, M. RAYMOND connaît bien le CROS sud-ouest, qui est malheureusement aujourd'hui mis dans le programme local d'urbanisme en cours d'approbation en zone à risque pour les chutes de pierres, « chutes météorites », comme ils disent dans les documents d'urbanisme. Nous avons déposé un recours auprès du Tribunal administratif pour dire qu'il y avait une faute d'appréciation manifeste. Le Tribunal administratif jugera, mais on est toujours dans des procédures assez longues.

Sur Cap d'Ail, j'ai signalé la Z.A.C. Saint-Antoine.

Nous travaillons aussi avec la commune de Roquebrune sur laquelle la S.B.M. possède des terrains et avec laquelle nous pourrions travailler sur un certain nombre de solutions. C'est donc une préoccupation importante des Services qui ne va pas sans des discussions, des négociations assez longues et difficiles avec les communes avoisinantes.

Pour la circulation au niveau de l'hôpital, Monsieur le Conseiller, vous nous avez signalé cela effectivement lors d'un Comité Consultatif de la Construction. Les solutions miracles sont difficiles à trouver. Nous avons trouvé une cause de dysfonctionnement de l'avenue Pasteur due à la saturation des parkings de l'hôpital et notamment, aux heures que vous avez indiquées, les parkings sont souvent pleins, ce qui veut dire que les gens

prennent l'avenue Pasteur en provenance du boulevard de Belgique, du boulevard du Jardin Exotique et là, se retrouvent avec l'impossibilité de rentrer dans les parkings. D'où des manœuvres plus ou moins hasardeuses de demi-tour qui bloquent totalement la circulation. Alors, nous sommes en train, et nous proposerons, dans le cadre du programme 2008, de mettre en place une signalisation dynamique qui permette d'annoncer la saturation de l'avenue Pasteur et la saturation des parkings et d'inciter fortement les gens à se garer au parking du boulevard du Jardin Exotique ou du boulevard de Belgique auparavant. C'est de l'homéopathie, c'est difficile.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Conseiller, comme je le disais à M. le Ministre d'Etat dans la discussion générale, à l'ouverture de notre séance, vendredi, évidemment le Conseil National préfère entendre des déclarations d'intention positives et qui vont dans le bon sens, que des déclarations allant dans le sens contraire.

Par contre – et c'est vraiment ce que je ressens – quand on lit la réponse du Ministre d'Etat au rapport de la Commission des Finances et très souvent dans nos débats, on reste quand même au niveau de déclarations d'intention, certes positives, mais quand on demande des mesures précises avec un calendrier de réalisation, moi, je vous le dis, je suis très souvent sur ma faim et je trouve que d'une manière générale, c'est hélas un élément assez récurrent des débats budgétaires entre le Gouvernement et le Conseil National. Donc, sachez que chaque fois que vous faites des déclarations positives d'intention, nous sommes à moitié satisfaits, mais que nous serons vraiment et pleinement satisfaits quand, à côté des déclarations d'intention – ce n'est pas toujours possible – mais sur des dossiers qu'on travaille depuis des années, on attend tout de même des mesures concrètes avec des calendriers précis de réalisation. Ma remarque vaut bien plus largement que pour le débat sur « où va-t-on construire des logements sociaux en France ? » ou « quand va-t-on améliorer un certain nombre de choses en matière de circulation ? ».

Je vais passer la parole sur le Centre Hospitalier Princesse Grace à notre Collègue Jacques RIT.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Il y a de cela presque cinq ans déjà, nous parlions de l'hôpital comme d'une bombe sociale et le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur définissait le Cap Fleuri comme une honte humaine. La décision de construire un

nouvel hôpital faisait long feu à force de promener un pendule sur le plan de Monaco à la recherche d'un lieu pour le poser. Et ni le microscope, ni la photo satellite ne permettaient de retrouver la trace d'une politique de santé transparente avouée et avouable.

Enfin, la santé s'extériorise ! Elle s'émancipe en un Département, lassée de son rôle de femme d'intérieur et retrouve enfin sa demi-sœur, les Affaires Sociales. Le destin en apparence prodigue, après nous avoir donné pour Conseiller un faiseur de printemps se ravise. Impitoyable, il nous le reprend, alors que la Principauté avait à peine commencé la récolte du fruit de ses actions.

Aujourd'hui qu'en est-il ? Si la bombe sociale a été semble-t-il désamorcée, nous sommes encore très loin d'avoir transformé le C.H.P.G. en un modèle social et si certains aspects intolérables du Cap Fleuri appartiennent maintenant, heureusement, à l'histoire de cet établissement, il faudra en réalité quelques années de plus que nous l'avions souhaité pour assurer à nos aînés le confort qui leur est dû, confort pourtant qualifié d'urgence absolue dans tant de vibrantes déclarations.

Le futur hôpital désormais n'est plus obligé de jouer les S.D.F. et très bientôt nous connaissons même son visage. Tout permet de croire qu'il sera à la pointe de la technologie et du confort, il représente bien sûr un important effort financier pour notre pays. Mais un nouvel hôpital ne fera le plein de patients dès le jour de son ouverture que si l'hôpital qu'il remplace a su conserver jalousement son recrutement jusqu'à ce moment-là, ce qui veut dire qu'on lui en a donné tous les moyens. Ce point devrait être, pour les dix ans à venir, un axe majeur de la politique de santé de la Principauté en matière hospitalière. Cependant, certains signes m'inquiètent. L'équipe de direction du C.H.P.G. joue au jeu des chaises musicales, mais faites comme moi, écoutez attentivement. La musique que nous entendons ne vous rappelle-t-elle pas celle d'un western de Sergio LEONE ? Une disponibilité suffisante en lits de soins de suite, à Monaco ou hors les murs, est une nécessité absolue pour aborder, avec quelques chances de succès, la tarification à l'activité. Ce point n'est contesté par personne, pourtant depuis trois ans déjà, aucune solution définitive n'a été arrêtée et je rappelle que, dans le futur hôpital, aucun lit de soins de suite n'est prévu.

L'application quasi-exclusive et sans discernement d'un copier-coller du système hospitalier français à la gestion du C.H.P.G. confine trop souvent à l'absurde tant elle fait fi des spécificités de cet établissement et de celles de notre pays. Cette véritable manie génère souvent des situations de blocage préjudiciables au bon déroulement de l'offre de soin, donc à la réputation de notre hôpital...

M. le Président.- Monsieur RIT, compte tenu de l'importance du sujet et parce que c'est votre première intervention dans ce débat budgétaire, je vous laisse le temps nécessaire. Je le précise pour la sonnerie.

M. Jacques RIT.- Merci.

En définitive, la demande d'une politique de santé clairement définie reste encore d'actualité et, sur le thème de l'équilibre harmonieux que l'Etat a le devoir de maintenir entre l'hôpital public et les établissements privés en ville, cette politique de santé devrait faire montre de la plus grande indépendance.

Dans le domaine de la santé plus que d'autres, le mot éthique est souvent prononcé. A ceux toujours plus nombreux qui prétendent vouloir suivre la voie que propose la noble devise du Duc de Richelieu, je me permets de rappeler que cette dernière s'énonce : « Brûle de t'élever » et non pas « Brûle pour t'élever ».

M. le Président.- Merci, Monsieur RIT.

Est-ce que le Gouvernement souhaite réagir ?

Monsieur le Conseiller pour les Affaires Sociales et la Santé, nous vous écoutons.

M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- De nombreux thèmes ont été abordés. En ce qui concerne la vision globale de la politique sanitaire, on vous a indiqué au cours des réunions en Commission Plénière d'Etude qu'un schéma d'organisation sanitaire 2008-2012 vous serait bientôt communiqué.

Sur l'aspect du climat social au sein du C.H.P.G., je crois qu'il y a eu à la fois des avancées importantes pour le personnel et peut-être quelques difficultés au niveau

de la concrétisation de ces avancées qui ont fait qu'effectivement, on s'est retrouvé confronté à des incompréhensions ; j'espère bien qu'on sera en mesure de les lever dans les tout prochains jours. Vous savez aussi qu'il y a eu des retards au niveau de la constitution de la Commission Technique d'Etablissement, ce qui n'a pas non plus simplifié les choses. Donc, là il y a des réunions prévues, des négociations qui sont relancées et j'espère qu'elles seront fructueuses.

En ce qui concerne le souci de préserver le recrutement, je crois que c'est quelque chose qui est tout à fait présent et que c'est un élément qui est pris en compte aussi au niveau de l'analyse des différentes propositions qui nous ont été faites pour la solution 5 : faire en sorte que les travaux aient le moins d'impact possible sur la poursuite de l'activité de l'établissement et bien sûr, faire en sorte – et vous le savez, on investit très régulièrement sans attendre la construction de ce nouvel établissement – que les structures hospitalières demeurent au meilleur niveau possible pour permettre en l'attente de la livraison de cette solution 5, un environnement tout à fait convenable, pour les professionnels de santé qui y travaillent comme, bien sûr, pour les patients.

Voilà ce que je pouvais dire en quelques mots.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

S'il n'y a pas d'autre intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 3 – DOMAINE CULTUREL

603.101/1 – NOUVEAU MUSEE NATIONAL MONACO	-	240.000
603.103 – FONTATION PRINCE PIERRE	+	<u>70.000</u>
	-	<u>170.000</u>

M. le Président.- Je pensais, Madame la Présidente de la Commission de la Culture, que vous reposeriez la question qui vous est chère. Je vais alors la poser : quand l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo aura-t-il un Chef attitré ? Pouvez-vous nous en dire un peu plus, Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur ?

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- La Présidente du Conseil d'Administration de l'Orchestre aura l'occasion vraiment très très prochainement d'apporter une réponse très positive à votre question.

M. le Président.- Madame DITLOT, vous en serez particulièrement heureuse.

Avez-vous un mot à ajouter ?

Mme Michèle DITLOT.- Je remercie Monsieur MASSERON de nous en faire part officiellement, ce soir. J'attends avec impatience la fin du mois d'octobre.

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autre intervention, je mets le chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

II – INTERVENTIONS

CH. 4. – DOMAINE INTERNATIONAL

SC. 4.1. – SUBVENTIONS

604.105 – AGENCE INTER. ENERGIE ATOMIQUE.....	+	<u>45.000</u>
SC. 4.2. – POLITIQUES PUBLIQUES		
604.213 – EXPOSITION UNIV. SHANGHAI 2010	+	2.000.000
604.217 – COOPERATION INTERNATIONALE.....	+	375.000
604.226 – PNUE-FORUM MINIST.MONDIAL ENV.	+	<u>1.500.000</u>
	+	<u>3.875.000</u>
	+	<u>3.920.000</u>

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 5 – DOMAINE EDUCATIF ET CULTUREL

SC. 5.1. – SUBVENTIONS

605.101 – ORCHESTRE PHILHARMONIQUE MONTE-CARLO	+	21.000
605.101/2 – OPERA DE MONTE-CARLO	+	113.400
605.124 – COMPAGNIE DE BALLETS DE MONTE-CARLO	-	40.000
605.132 – ARCHIVES AUDIOVISUELLES	+	35.000
605.137 – FESTIVAL INTERNATIONAL DES ARTS.....	+	79.600
605.144 – AIDES DIVERSES CULTES	+	<u>7.000</u>
	+	<u>216.000</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 6 – DOMAINE SOCIAL ET HUMANITAIRE

SC. 6.1. – SUBVENTIONS

606.114 – SUBVENTIONS DIVERSES.....	+	<u>102.300</u>
-------------------------------------	---	----------------

SC. 6.2. – POLITIQUES PUBLIQUES		
606.204 – GRATIFICATIONS & AIDES SOC.....	+	60.000
606.205 – BOURSES D'ETUDES.....	+	450.000
606.206 – PREVENTION MEDICO-SOCIALE.....	+	17.000
606.216 – AIDE AUX PERSONNES AGEES.....	+	10.000
606.218 – STRUCTURE D'ACCUEIL SPERANZA.....	+	137.200
606.220 – PRESTATIONS SOCIALES EN NATURE.....	+	30.000
606.222 – AIDE NATIONALE AU LOGEMENT.....	+	<u>500.000</u>
	+	<u>1.204.200</u>
	+	<u>1.306.500</u>

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 7 – DOMAINE SPORTIF

SC. 7.2. – POLITIQUES PUBLIQUES

607.203 – COMITE OLYMPIQUE	+	<u>414.000</u>
----------------------------------	---	----------------

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

III – MANIFESTATIONS

CH. 8 – ORGANISATION DE MANIFESTATIONS

SC. 8.1 – SUBVENTIONS

608.132 – MANIFESTATIONS SPORTIVES	+	508.000
608.137 – EVENEMENT CULTUREL GRIMALDI FORUM.....	-	<u>350.000</u>
	+	<u>158.000</u>

SC. 8.2 – POLITIQUES PUBLIQUES

608.201 – MANIFESTATIONS NATIONALES	+	60.000
608.205 – CONGRES - RECEPTIONS.....	-	<u>60.000</u>
	+	<u>0</u>

+

158.000

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-**IV – INDUSTRIE - COMMERCE - TOURISME**

CH. 9 – AIDE INDUSTRIE COMMERCE ET TOURISME

SC. 9.1 – SUBVENTIONS

609.119 – COORDINATION TUB - CAM.....	+	<u>70.000</u>
SC. 9.2 – POLITIQUES PUBLIQUES		
609.201 – AIDE COMMERCE.....	-	100.000
609.203 – PROSPECTION ECONOMIQUE.....	-	15.000
609.208 – ETUDES ECONOMIQUES.....	+	200.000
609.210 – AIDE DEVELOPPEMENT DURABLE.....	+	500.000
609.214 – INTERVENTION ECONOMIQUE.....	+	200.000
609.218 – EXPLOITATION GARE.....	-	10.000
609.220 – AIDE FOIRES PROSPECTION.....	+	<u>645.000</u>
	+	<u>1.420.000</u>
	+	<u>1.490.000</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 9 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-**SECT. 7 – EQUIPEMENT ET INVESTISSEMENTS**

CH. 1 – GRANDS TRAVAUX - URBANISME

701.907 – AMELIORATION SECURITE TUNNELS ROUTIERS.....	-	1.706.000
701.908 – TUNNEL OUEST.....	-	7.500.000
701.911 – URB. SNCF – VOIRIE & RESEAUX.....	+	6.063.000
701.913/1 – URB. SNCF – ILOT AUREG. / GRIMALDI.....	+	650.000
701.913/3 – URB. SNCF – ILOT CANTON.....	+	1.300.000
701.913/4 – URB. SNCF – ILOT RAINIER III.....	+	1.500.000
701.913/5 – URB. SNCF – ILOT CASTELERETTO.....	+	3.347.000
701.913/6 – URB. SNCF – ILOT PRINCE PIERRE.....	-	900.000
701.983 – MINI TUNNEL CREMAILLERE - BVF.....	+	<u>150.000</u>
	+	<u>2.904.000</u>

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 2 – EQUIPEMENT ROUTIER

702.921 – AMELIORATION PARKING - GARAGES PUBLICS.....	+	16.500
702.923 – PARKING PLACE DU PALAIS.....	-	200.000

702.943 – REMISE ETAT & SURVEIL. OUVR. ART.....	+	400.000
702.962 – PARKING BUREAUX TESTIMONIO E6.....	-	<u>3.500.000</u>
	-	<u>3.283.500</u>

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 3 – EQUIPEMENT PORTUAIRE

703.901 – BASSIN HERCULE REPAR. OUVR. EXIS.....	-	685.000
703.902 – ELARG. QUAI ETATS-UNIS EPI CENTRAL.....	-	300.000
703.903 – SUPERSTRUCT. DIGUES NORD & SUD.....	+	300.000
703.904 – SUPERSTRUCT. DIGUE FLOTTANTE.....	-	339.000
703.905 – ELARGISSEMENT DARSE NORD.....	-	700.000
703.934 – REAMENAGEMENT PORT FONTVIEILLE.....	+	65.000
703.935 – CONSTRUC. SUR TERRE PLEIN DIGUE.....	-	500.000
703.940/5 – URBANISATION EN MER – ETUDES.....	+	<u>750.000</u>
	-	<u>1.409.000</u>

M. le Président.- J'ai deux questions et remarques à faire sur l'équipement portuaire, qui s'adressent d'abord au Conseiller pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme, sur deux points dont on a déjà pu parler en Commission Plénière d'Etude, en séance privée. La première porte sur l'aménagement de la digue du port. Nous sommes convenus que c'est tout à fait indigne de la laisser dans cet état-là, depuis tant d'années, c'est-à-dire en béton brut de décoffrage, pour des dizaines de milliers de croisiéristes, notamment de croisières de luxe, que nous visons, comme tête de pont, départ et arrivée à Monaco ; c'est inadmissible de laisser dans cet état ce qui se veut la digue d'un pays modèle et la structure d'accueil portuaire d'un pays modèle. Le Conseiller partage cet avis mais la question, comme j'en ai déjà fait la remarque, est récurrente sur de très nombreux dossiers : c'est pour quand ? Qu'est-ce qu'on va faire ? Comment va-t-on enfin aménager, peindre, décorer, mettre du marbre ? Je ne sais pas, je ne suis pas un spécialiste, mais je suis sûr d'une chose, c'est que lorsque vous arrivez à Monaco aujourd'hui, à partir d'un bateau de croisière de luxe, vous n'avez vraiment pas l'impression d'être dans la Principauté de Monaco telle que nous la connaissons et telle que nous voulons qu'elle soit perçue par nos visiteurs.

La deuxième remarque, c'est qu'un pays modèle en matière de protection de l'environnement doit évidemment tout faire pour que les navires de croisière

ne polluent pas lorsqu'ils sont amarrés à cette digue et apparemment, ceux qui l'ont conçue n'ont pas pensé à la possibilité, pour les navires de croisière, de se brancher sur des circuits d'alimentation électrique, de façon à ne pas laisser tourner les turbines qui polluent l'air de la Principauté, pendant la durée de leur séjour à Monaco. Les médias n'ont pas manqué d'ailleurs de porter leur attention, évidemment, sur ce point, lors des derniers jeux des Petits Etats d'Europe parce que, là encore, le Prince Souverain a fixé des ambitions très hautes pour la Principauté en ce domaine et nous, nous le soutenons totalement. Mais derrière, il faut que le Gouvernement suive dans les mesures qu'il met en application quotidiennement à Monaco. Je sais que c'est une forte puissance électrique, Monsieur le Conseiller, vous nous l'avez expliqué, mais vous partagez, là aussi, ce désir d'arriver à trouver des solutions. Là encore, au-delà des déclarations positives, quand et comment peut-on espérer arrêter de voir des nuages de fumée s'échapper des paquebots qui sont amarrés à la digue du large ?

Monsieur le Conseiller CALCAGNO, je vous en prie.

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Monsieur le Président, je voudrais vous rappeler deux points qui ont déjà été évoqués dans cette Assemblée. D'une part, l'aménagement de la digue : c'est effectivement quelque chose qui doit se concevoir dans

l'ensemble de l'aménagement du port Hercule qui est en travaux depuis de nombreuses années ; malheureusement, cela continuera encore quelques années. Ainsi, par exemple, au niveau de l'avant-port, du côté nord, vous savez que le gros œuvre a été livré dans le courant de l'été, les premiers réseaux provisoires, qui permettront néanmoins un amarrage des bateaux de façon stable dans l'avant-port seront livrés à l'été 2008, les réseaux définitifs, quant à eux, ne seront réalisés qu'après, ou parallèlement à la construction du Yacht Club, c'est-à-dire à l'été 2011.

Pour le Yacht Club, et pas simplement le Yacht Club puisque vous savez que ça recouvre le Yacht Club, le Musée de la Marine, l'école de voile et la Société Nautique d'Aviron, les travaux commenceront après le Grand Prix 2008, pour une durée d'un peu plus de trois ans et s'achèveront à la fin de l'année 2011.

Sur les superstructures, vous avez pu constater que le gros œuvre était maintenant achevé depuis quelques semaines. Nous allons donc continuer à réaliser les travaux de réseaux qui seront livrés à partir de l'été 2008, et dans la continuité de cela, donc à partir de fin 2008, nous commencerons les superstructures sur cette digue nord, c'est-à-dire que les travaux pour ce bâtiment, limité à un R+1 avec un petit local, à R+2 en bout de digue, commenceront fin 2008 et s'achèveront vers le milieu de l'année 2010. Voilà pour ce qui concerne la partie nord qui est la partie déjà complexe mais un peu plus simple que la partie sud du port sur laquelle je vais faire le point maintenant.

Pour la partie sud, tout est un peu lié à la définition du terre-plein qui est en cours d'aménagement tel que vous le voyez. Au niveau de ce terre-plein, on pourra commencer des travaux à partir de l'année 2009 et au début de l'année 2010. Ceux-ci qui seront assez compliqués s'étaleront jusqu'en 2013, malheureusement. Nous avons là une durée de travaux assez longue.

Les superstructures sur l'ancienne digue sud ne pourront pas commencer avant les travaux du terre-plein parce qu'on a besoin de cette emprise pour faire les travaux. Donc, ceux-ci commenceront en parallèle à la fin de l'année 2012 et seront achevés à la fin de l'année 2013.

Quant à la digue, pour revenir plus précisément à votre question, vous savez qu'il y a une problématique sur l'utilisation du musoir de cette digue qui est notamment liée aux normes de sécurité internationales. Nous sommes en train de diligenter une étude sur les possibilités d'utilisation de ce musoir qui n'est pas simple et je n'ai pas encore les résultats, tant au niveau de la sécurité qu'au niveau du marketing pour l'utilisation de ce musoir. Nous en parlerons dans le courant de l'année

2008. Sans attendre cela, nous allons mener, dans le courant de l'année 2008 – et nous en parlerons en Commission Plénière d'Etude pour les Grands Travaux – des aménagements pour améliorer la promenade Casiraghi, sur le dessus, améliorer la baignade et puis améliorer aussi l'accueil des navires. Vous verrez que dans le Budget 2008, nous avons inscrit 1,5 M€ pour ces travaux, auxquels viendront s'ajouter des reports de crédits à peu près équivalents ; ainsi nous aurons de l'ordre de 3 M€ pour commencer l'aménagement et la « mise en beauté », la décoration de cette digue. Mais ces 3 M€ ne seront pas suffisants pour tout faire, nous aurons besoin d'une deuxième phase réalisée ultérieurement et notamment lorsque le musoir sera bien défini et qu'il faudra réaliser une passerelle entre la promenade et le musoir puisque vous savez qu'il y a une interruption actuellement.

Voilà pour ce qui concerne les travaux d'aménagement de la digue.

M. le Président.- Pour la digue, on est bien dans notre rôle d'aiguillon, de partenaire du Gouvernement visant à faire avancer les choses dans les meilleurs délais, dans l'intérêt du pays. Je rappelle simplement que la digue est arrivée d'Algésiras à l'été 2002. Nous sommes bientôt en 2008 et donc nous allons commencer l'an prochain à la décorer, à la peindre et à la préparer pour l'accueil des croisières. Je peux vous dire que ce n'est pas satisfaisant. Nous ne sommes pas, au Conseil National, responsables de la mise en œuvre des politiques, peut-être que nous avons le rôle le plus facile – voyez je veux être très modeste dans ma déclaration – mais, excusez-moi, ce n'est pas satisfaisant : une digue arrivée à l'été 2002, dont on commence à peine à s'intéresser à l'aspect et encore parce que le Conseil National a particulièrement mis la pression depuis un certain temps, pour la décorer en 2008. Ça fait quand même des années qu'on reçoit des dizaines de milliers de visiteurs de luxe et qu'on ne donne pas l'image souhaitable de notre pays quand ils arrivent. Faites l'essai sur un bateau, vous verrez ce qu'on voit de la Principauté en arrivant, c'est du béton brut de décoffrage, c'est indigne de l'image qu'on veut donner d'un pays modèle. Mieux vaut tard que jamais, on commencera donc en 2008.

Il y a un autre point dans ma question, c'est l'aménagement électrique pour qu'on puisse espérer arrêter de voir des navires polluer l'air de la Principauté en faisant tourner leurs turbines.

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Oui, Monsieur le Président, vous l'avez indiqué, c'est vrai qu'il y a quelques années, une option avait été prise de ne

pas installer ce branchement électrique. Elle était tout à fait justifiée. Encore aujourd'hui, je vous confirme que moins de 15 % des bateaux de croisière sont équipés d'un système qui leur permet de se brancher sur le réseau. Il y a quelques années, ce n'était pas 15 %, c'était moins de 5 %. Un niveau qui ne justifiait pas la dépense. Aujourd'hui, il n'y a que 15 %, mais Monaco se doit d'être en pointe, aucun des ports de Méditerranée n'est équipé de secteur, mais nous devons être parmi les tout premiers et donc, nous avons diligenté avec la S.M.E.G., des études pour mettre en place ce système de relais. Nous avons bien sûr une difficulté majeure : alimenter une petite ville qui peut compter jusqu'à 3.000 habitants, ce n'est pas rien, puisque cela représente 10 % de la capacité de pointe de Monaco. Cela pose des problèmes locaux, car nous devons amener les réseaux mais aussi des transformateurs, les 15 % des navires qui sont équipés ne le sont pas tous avec les mêmes fréquences que le réseau urbain. Il est donc nécessaire de déphaser et de transformer notre réseau urbain. Il y a aussi des problèmes généraux. Vous savez que la Principauté de Monaco est aujourd'hui quasiment à son sommet pour la desserte en électricité et notamment en terme de capacité de pointe. C'est la raison pour laquelle, dans ce Budget Rectificatif, nous vous demandons des crédits pour diligenter en urgence une étude pour amener ce troisième poste, qui ne pourra être réalisé que dans cinq ans à peu près. Les délais sont longs et il faut notamment amener une troisième ligne entre Carros et la Principauté. Le temps nous est compté et nous n'avons pas de mois à perdre, donc nous vous demandons cela au Budget Rectificatif car la capacité utilisée par un navire pourrait amener à excéder notre capacité de pointe et à créer de sérieux problèmes de desserte de capacité énergétique pour la Principauté de Monaco. Mais la décision a été prise et nous allons dans cette direction. Il est difficile de vous donner aujourd'hui un délai : à partir du moment où l'étude n'a pas été réalisée jusqu'au bout, où je ne suis pas en mesure de connaître l'importance des travaux à faire, je ne peux pas vous donner d'engagement précis sur la réalisation de ce branchement au réseau pour les navires de croisière.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- J'ajoute à l'explication que vient de donner M. le Conseiller pour l'Équipement pour insister sur un point. C'est un problème beaucoup plus difficile que ça en a l'air. Je crois qu'il a été traité de manière un peu sommaire en termes d'information au moment des Jeux des Petits États. La réalité, c'est que c'est un problème international. Aujourd'hui, comme l'a rappelé M. CALCAGNO, 85 % des navires n'ont pas la

possibilité technique de se raccorder et j'ajoute que même ceux qui en ont la possibilité n'en ont pas envie. C'est vraiment le sujet concernant l'environnement qui méritera, un jour, d'être évoqué au niveau international, parce qu'on aura beau être équipé, si personne ne veut s'en servir, on aura des problèmes. Et je pense qu'il n'y a pratiquement aucun port en Europe qui est équipé, il y en a très peu dans le monde, on les compte sur les doigts d'une main. On est d'accord, il faut avancer, on le fera, même si c'est pour 15 % des navires, mais le problème va bien au-delà. Quand on parle de bataille pour l'environnement au niveau international, on est dans un des sujets, puisqu'on n'oblige pas au niveau international – ce n'est pas dans les règlements – les navires à être équipés pour se raccorder au réseau électrique des ports, et hélas, dans le monde entier, les bateaux de croisière polluent partout. Le problème est complexe, on veut être parmi les pionniers, on sera sans doute le premier port en Méditerranée à être équipé, mais il y aura derrière, si on veut que cet équipement serve à quelque chose, une action de nature internationale à conduire pour inciter les compagnies à respecter davantage l'environnement. On est en plein dans le sujet sur la couche d'ozone, les rejets, c'est un sujet dont on parle peu, mais c'est un vrai sujet. Je le dis parce que c'est plus compliqué que ça en a l'air. La réglementation internationale doit évoluer dans le sens d'obliger les bateaux à pouvoir se brancher sur les prises électriques qui existeront.

M. le Président.- Nous écoutons Madame POYARD-VATRICAN.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci.

Monsieur le Ministre, j'entends bien votre discours sur l'environnement. Par contre, j'ai beaucoup plus de mal à entendre votre discours sur le branchement électrique. A chaque budget régulièrement, je parle de « gérer, c'est prévoir », et bien voici un nouvel exemple. Cette digue, comme vous l'avez rappelé, Monsieur le Président, elle a été livrée en 2002. Or, elle n'est pas arrivée subitement un beau jour, elle a été conçue, construite, livrée et cela a pris des années. Je n'arrive pas à comprendre que l'alimentation électrique, qui est quand même cruciale pour l'accueil des bateaux, n'ait pas été anticipée. Comment a-t-on pu oublier qu'il faut raccorder les bateaux ? Que ce soit dans les normes ou pas, il me semble que la politique générale est de développer l'activité de croisière. Je n'arrive pas à comprendre intellectuellement comment il a été possible de concevoir cette digue sans une alimentation suffisante. J'avoue qu'en plus quand j'entends à présent qu'il va falloir encore des années avant que ce soit possible, j'avoue que c'est pour moi proprement inconcevable.

M. le Président.- Nous n'avons pas eu de date. Je crois que la réponse a été : « on ne peut pas vous donner de date ».

M. le Ministre d'Etat.- Environ deux ans. Ceci étant dit, pour 15 % des navires.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Je pense que chacun doit faire sa part du chemin, c'est-à-dire qu'il est de votre devoir, en tant qu'Etat, parce qu'on a construit une digue pour recevoir des bateaux de croisière, de concevoir un réseau électrique qui soit à la mesure des ambitions de Monaco. Après, qu'au niveau des normes internationales, il faille un temps supérieur pour qu'elles se mettent à jour, je le comprends tout à fait. Si on veut se porter en exemple, il faut que Monaco se donne les moyens de son ambition.

M. le Ministre d'Etat.- Madame, je ne veux pas défendre le passé, je n'étais pas là, mais je veux quand même le défendre, parce que M. CALCAGNO vous l'a dit tout à l'heure, lorsque la digue a été livrée, il n'y avait pas plus de 5 % des bateaux de croisière dans le monde qui pouvaient – ce n'est pas dire qu'ils voulaient – qui pouvaient techniquement se raccorder. Donc, je pense que les concepteurs de l'époque, je ne suis pas là pour les excuser, mais on leur aurait demandé de faire à l'époque une dépense pour rien parce qu'il n'y avait personne qui pouvait s'y raccorder. Ils ne l'ont pas fait, ils ont quand même des circonstances atténuantes : quand vous faites un équipement dont personne ne peut se servir, vous hésitez à le faire quand vous faites les comptes. Voilà, je ne défends pas le passé, peu m'importe, je me mets simplement à la place des gens. Alors, je veux bien qu'on fasse un équipement pour que personne ne s'y raccorde, mais ils se sont dit que ce n'était pas nécessaire. Ils se sont trompés, parce que l'évolution fait qu'aujourd'hui, on est à 15 % et j'espère que dans cinq ou dix ans, on sera à 30 %, voire à 40 %. Donc on va le faire, tout en sachant que nous, nous le ferons dans les deux ans, mais qu'il faudra sans doute encore de très nombreuses années pour ne plus voir les bateaux avec des fumées au-dessus. Parce que tant qu'ils ne sont pas obligés de le faire, ils n'ont aucune envie de le faire, ça leur complique la vie. C'est beaucoup plus compliqué pour eux que de continuer à faire tourner leurs moteurs. Tant qu'ils ne sont pas obligés, vous en aurez très peu qui le feront ; vous pourrez tomber sur quelques prototypes qui défendent l'environnement qui voudront bien le faire, mais je suis désolé, c'est la réalité. On le fait parce qu'il faut le faire, parce qu'on doit donner l'exemple et derrière, il faudra au niveau international dire que nous, nous l'avons fait, il faudrait que tout le monde le fasse et

que les règlements obligent les gens à s'y raccorder. On fait au mieux en faisant comme cela.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Faisons-le. Rapidement. Changeons la réglementation pour contraindre les navires à le faire et soyons à la hauteur de nos ambitions, sur l'électricité et sur le reste, la décoration notamment.

M. le Président.- Voilà, parce que moi je suis plus à même de comprendre l'argumentation du Gouvernement sur les problèmes électriques, que sur la décoration. Or, il faut bien constater que sur un sujet qui semble beaucoup moins complexe – la décoration de la digue – on n'a pas avancé non plus depuis l'été 2002. Alors, ça m'amène à me poser des questions aussi sur l'autre sujet où je reconnais que vous avez des arguments beaucoup plus convaincants que sur le coup de peinture et les marbres éventuellement à poser sur la digue. Monsieur le Ministre, soyons les premiers en Méditerranée. Je crois que ce n'est pas choquant que la Principauté soit le premier pays et le modèle en matière de protection de l'environnement pour les navires de croisière. Soyons les premiers. Vous êtes d'accord avec moi que ce n'est pas un argument de dire : « si d'autres ne le font pas, ne le faisons pas ». Soyons dans les premiers, parce que le temps qu'on le fasse, vous verrez qu'il y a quelques ports qui l'auront fait avant nous ! Je voudrais vous dire aussi que je rencontre des organisateurs de croisières qui réclament le branchement électrique – donc on ne voit pas forcément les mêmes avec M. CALCAGNO – mais je tiens le dire, j'en ai rencontrés, qui souhaitent pouvoir se brancher, parce qu'ils travaillent par exemple pour des compagnies américaines qui sont sensibles à la protection de l'environnement auprès de leur clientèle de luxe.

Vous donnez un taux de 15 %, excusez-moi, mais c'est sûrement un taux moyen. A Monaco, on a dit qu'on accueillait des croisières de luxe, ce sont des paquebots de luxe, j'aimerais connaître le taux d'équipements électriques pour ces navires que nous accueillons et je pense qu'il est au-dessus de la moyenne mondiale que vous nous annoncez de 15 %. Si je me rappelle bien, lorsqu'on nous a présenté la digue, elle était conçue pour un siècle. Donc, si quand on l'a conçue, on commençait à voir la préoccupation écologique se développer et s'il y avait déjà 5 % des navires qui étaient équipés, je crois que quand on prévoit pour cent ans, on pouvait quand même, me semble-t-il, imaginer, sans être un grand spécialiste de la prospective, que le taux d'équipement moyen des navires, en matière de branchement, irait évidemment en augmentant. Donc, il suffisait de prévoir cinq ou dix ans à l'avance la tendance qui semble déjà, à

l'époque, avoir été constatée. Toutes ces remarques n'ont qu'un but : dire qu'aujourd'hui, ça doit être une priorité et je crois que cette volonté est partagée par le Gouvernement Princier. Soyons positifs.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur le Président, dans les deux questions que vous avez posées, j'ai dit tout de suite que pour la première, je suis complètement d'accord avec vous : il faut qu'on mette les bouchées doubles pour la décoration de cette digue, parce que c'est vrai, vous avez raison, il n'est pas normal que cette digue soit aujourd'hui encore brute de décoffrage, donc M. CALCAGNO met les bouchées doubles et dès l'année prochaine, on commence la décoration, avec les crédits qui sont inscrits au Primitif.

Sur le deuxième point, je dis qu'on fait et qu'on fera le maximum pour que le maximum s'y raccorde. Mais on le fait le plus vite possible.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

Voilà des déclarations constructives.

Est-ce qu'il y a d'autres déclarations sur les installations portuaires ?

Monsieur RAYMOND.

M. Daniel RAYMOND.- Je ferai remarquer qu'à travers ce débat, il est intéressant de reconnaître que lorsqu'on

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 4 – EQUIPEMENT URBAIN

704.902 – ENERGIE ELECTR. 3E POSTE SOURCE.....	+	250.000
704.986 – STATION D'EPURATION.....	+	300.000
704.993 – U.I.R.U.I. - EPURATION FUMÉES	+	1.000.000
704.994 – DEV. DURABLE & ENERGIES RENOUV.	-	500.000
	+	<u>1.050.000</u>

M. le Président.- Monsieur le Vice-Président MARQUET, je vous en prie.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je m'étonne d'une diminution de 500.000 € de l'article « Développement durable et énergies renouvelables ». J'aimerais savoir ce à quoi ça correspond.

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-

étudie avec application les dossiers, prenant aujourd'hui la mesure et l'importance des travaux qui sont réalisés, si on voulait bien – vous savez combien elle m'est chère, Monsieur le Conseiller – faire une étude d'impact sérieuse avant d'engager une étude de faisabilité, on ne rencontrerait pas ce type de problème. On avait même oublié, alors qu'on se vantait d'avoir le Port le plus profond de la mer Méditerranée pouvant accueillir des gros bateaux, tellement profond qu'il a fallu qu'on remonte les fonds parce qu'ils étaient en fait trop profonds ! On a seulement oublié les contraintes techniques inhérentes au mouillage des bateaux ! Nous ne devions pas aussi perturber les fonds marins ? Plongeurs également, nous avons rendu visite aux dernières compagnies de mérours qui existaient avant qu'on ne commence les travaux. Nous étions ravis de pouvoir les conserver, mais en définitive, les fonds ont remonté de - 37 à l'entrée à - 20 et nous avons perdu ces poissons. Une étude d'impact au début aurait pu éviter tous ces errements qui coûtent très cher aujourd'hui à la sortie.

M. le Président.- Merci, Monsieur RAYMOND.

Je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

Monsieur le Vice-Président, je souhaiterais rappeler que la somme d'1 M€, d'ailleurs extrêmement ronde, avait été mise là comme une somme à valoir qui indiquait notamment les contributions que l'Etat faisait dans le cadre des subventions, par exemple pour les véhicules électriques. Ensuite, il faut qu'effectivement, nous ayons des demandes pour ces véhicules électriques et là, le 1 M€ était très volontariste. Je crois que nous l'avons indiqué lors des discussions du Budget Primitif 2007. Aujourd'hui, on les recale de façon un peu plus réaliste ; je ne peux pas aujourd'hui dire d'ailleurs que les

500.000 € qui restent seront entièrement consommés. Ils seront suffisants, c'est tout ce que je peux indiquer.

M. Bernard MARQUET.- On peut peut-être faire de la pédagogie et rappeler aux résidents de Monaco qu'ils peuvent avoir une aide de l'Etat s'ils achètent un véhicule moins polluant.

M. le Président.- Absolument.

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Oui, je regardais qu'il y avait aussi quelques transferts puisqu'autant l'article 704.994 dont vous parlez diminue, autant par exemple l'article 609.210 augmente de 500.000 € pour permettre la réalisation notamment des mesures de chauffage solaire sur le collège Charles III dont je parlais tout à l'heure. Donc, il y a des transferts d'articles et pas une volonté politique de diminuer la politique de développement durable en Principauté.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Économie.- Je voulais ajouter que ce sont des questions de techniques budgétaires qui font qu'avaient été prévues dans cet article, qui est un article d'investissements, des opérations qui relevaient des interventions publiques, donc il était légitime de les enlever de là et de les mettre dans le bon article budgétaire.

M. le Président.- Pour rassurer tout le monde, nous votons 1.000.050 € de plus sur l'ensemble du Budget de l'équipement urbain.

S'il n'y a plus d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH 5 – EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL

705.930 – C.H.P.G. (MISE A NIVEAU).....	-	810.000
705.930/1 – C.H.P.G. ULMS CENTRALE D'ENERGIE	+	6.700.000
705.930/4 – C.H.P.G. – SOLUTION 5	+	200.000
705.931 – RESIDENCE « A QIETUDINE »	-	6.102.000
705.932 – REHABILITATION CAP FLEURI	-	400.000
705.936 – OPERATION INDUSTRIA / MINERVE	+	2.800.000
705.946 – OPERATION TESTIMONIO	+	100.000
705.950 – RELOGEMENT DU FOYER D'ENFANCE	-	900.000
705.982 – ACQUISITION TERRAINS - IMMEUBLES	+	<u>3.000.000</u>
	+	<u>4.588.000</u>

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 6 – EQUIPEMENT CULTUREL ET DIVERS

706.901 – UNITE DE LOISIRS POUR JEUNES	-	350.000
706.929 – MUSEE NATIONAL VILLA PALOMA.....	-	1.425.000
706.937 – ACQUISITION D'ŒUVRES D'ART	+	9.600.000
706.947 – ETS. SCOLAIRES - GROS TRAVAUX.....	-	310.000
706.960 – GRIMALDI FORUM	+	1.050.000
706.975 – REBOISEMENT	+	<u>10.000</u>
	+	<u>8.575.000</u>

M. le Président.- Monsieur BLANCHY a la parole.

M. Bruno BLANCHY.- Merci, Monsieur le Président.

Je vois qu'il y a une ligne sur l'Institut de Paléontologie Humaine, en ce qui concerne sa rénovation. Elle est de 160.000 €. Par ailleurs, nous avons pu regarder que sur le Budget Primitif 2008, en fait, il y a aussi une somme très importante qui est consacrée à sa rénovation, si je ne me trompe. Je parle de cela parce que nous avons été sensibilisés par le Professeur DE LUMLEY à l'action de recherches qui est menée à l'Institut de Paléontologie Humaine, qui est donc une Fondation Albert I^{er} et qui, par ses travaux, participe au rayonnement de Monaco dans le monde. On a pu l'évaluer auprès du Professeur DE LUMLEY que l'on a rencontré encore récemment. Donc, je voudrais savoir en ce qui concerne le fonctionnement, et non pas seulement la rénovation de l'Institut de Paléontologie Humaine, si cela relève d'une ligne précédente, c'est-à-dire une ligne de la section Subventions du chapitre « Education et culture ». Car là, on pouvait constater que la subvention était de 40.000 €. Est-ce qu'un effort pourra aussi être consenti au Budget Primitif ? *A priori*, je n'ai pas l'impression.

M. le Président.- Merci, Monsieur BLANCHY.

Madame la Présidente de la Commission de la Culture, vous avez mené récemment une visite avec une délégation de la Commission de la Culture du Conseil National.

Je crois que vous avez peut-être quelque chose à dire sur un Musée que vous avez visité récemment et qui aurait bien besoin d'être rénové.

Mme Michèle DITLOT.- Absolument. Je vous précise qu'il s'agit du Musée d'Anthropologie Préhistorique.

M. Bruno BLANCHY.- Il ne s'agit pas d'opposer l'un à l'autre.

M. le Président.- Bien entendu. Pas du tout.

M. Bruno BLANCHY.- On a été très sensible aux travaux qui sont aussi entrepris au Musée d'Anthropologie, mais simplement, je voulais souligner qu'il y a peut-être un effort à faire des deux côtés.

M. le Ministre d'Etat.- On enregistre l'intérêt que vous portez à ces deux projets puisqu'il ne faut pas les opposer l'un à l'autre.

Mme Michèle DITLOT.- On aura l'occasion d'en reparler en séance privée, en tout cas pour ce qui concerne le Musée d'Anthropologie Préhistorique de Monaco.

M. le Président.- Merci.

Madame BOCCONE-PAGÈS, je vous en prie.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Oui, si Monsieur le Conseiller pouvait nous faire un point sur l'Unité de Loisirs pour les jeunes, s'il vous plaît.

M. le Président.- Le Club des Jeunes, Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Je crois pouvoir, là-dessus – la nouvelle est plutôt bonne et favorable – dire que les travaux vont commencer avant la fin de l'année.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Avant la fin de l'année, pour une finition quand, Monsieur le Ministre ?

M. le Ministre d'Etat.- Je pose la question à Monsieur CALCAGNO.

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Pour une fois, c'est assez rapide, je vérifierai exactement, mais c'est inférieur à vingt-quatre mois de travaux.

M. le Président.- Avec le bowling, la patinoire, la discothèque à prix abordable.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Oui, le package qui était prévu au départ. Vous nous le confirmez, Monsieur le Conseiller ?

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Oui absolument et comme nous l'avons dit en Commission Plénière d'Étude, avec une patinoire, mais une patinoire artificielle, puisque nous aurons une patinoire qui utilisera un système métallique téflon et patins à roulettes qui permettra de ne pas utiliser de l'énergie pour rien pour constituer de la glace.

M. le Président.- Ce sera une petite patinoire qui, de toute façon, nous le savons, sera surtout prise par les petits enfants, les enfants de moins de 10 ans. Mais alors,

Monsieur le Conseiller, ça me rappelle la remarque liée que nous vous avons faite à plusieurs reprises, il faudra quand même prévoir une vraie patinoire, dans un autre lieu.

Une patinoire en Principauté, ça peut se mettre dans un sous-sol, il ne s'agit pas de prendre un local noble ; on peut tout à fait, par exemple dans le cadre d'un futur parking – moi j'avais imaginé au-dessous de la future piscine du Stade Nautique Rainier III que vous allez transférer sur le terre-plein de la digue – y faire une patinoire à l'année, mais celle-là de dimension sportive pour les adultes et les sportifs. Vous nous avez expliqué que ce n'était pas évident sur ce terre-plein compte tenu des problèmes de poids. Je pense que dans le cadre d'un futur grand parking public, on pourrait imaginer de réserver un espace en sous-sol à une grande patinoire à l'année pour la Principauté. C'est un outil de loisirs apprécié qui fait défaut et la patinoire sur le port, l'hiver, évidemment, n'est là que quelque temps, elle n'est pas un outil permanent pour les sportifs et les passionnés.

Monsieur le Conseiller.

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- L'intérêt de la population monégasque que vous avez relayé à plusieurs reprises pour cette patinoire est bien enregistré. Ce n'est pas quelque chose de très simple et la mettre en souterrain nécessite qu'on ait des installations dessus. Malheureusement, une patinoire, on ne peut pas mettre des piliers comme dans un parking pour soutenir ce qu'il y a au-dessus et c'est quelque chose qui va coûter quand même très cher. On est en train de réfléchir, mais pour l'instant, il n'y a pas de solution à vous proposer.

M. Daniel RAYMOND.- Monsieur le Conseiller, le musoir de la digue ? On ne sait pas.

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- J'ai l'impression que c'est un peu petit pour la patinoire olympique dont parle Monsieur le Président.

M. le Président.- Voilà. Autre sujet qui nous tient beaucoup à cœur : pourriez-vous donner une date de démarrage de ce chantier pour lequel on se bat depuis trois, quatre ans, qui est le démarrage de ces soixante-dix lits pour les retraités en Principauté, dans cette maison semi-médicalisée du 5/7 avenue du Port, rachetée sur un terrain privé, pour en faire un équipement public au service des aînés de la Principauté ? Monsieur le Ministre, on voit cette palissade depuis bien trop

longtemps. A quand le premier coup de pioche pour un démarrage du chantier ? Et quand les soixante-dix chambres seront-elles livrées pour les retraités de la Principauté ?

M. le Ministre d'Etat.- Pour le démarrage des travaux, même réponse que tout à l'heure pour le centre des jeunes : avant la fin de l'année. Pour la livraison, Monsieur CALCAGNO va vous répondre.

M. le Président.- J'ai vu qu'il y avait eu un débat au Conseil Communal dont la presse a fait état, où l'on regrettait que vous n'avez pas prévu un parking et l'argument principal du Gouvernement était : « Oui, mais nous voulions livrer très vite cette maison et ces lits, donc on ne fait pas de parking pour aller très vite ». Donc, cela veut dire que vous allez aller très vite. Donnez-nous une bonne nouvelle sur un délai de livraison rapide. Je crois que dans le débat au Conseil Communal, ce sont deux ans de travaux qui ont été annoncés.

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Oui, si je dois vous donner un ordre de grandeur, aujourd'hui, c'est effectivement vingt-quatre mois de travaux, justement parce que les travaux de fondations sont assez clairs mais permettez-moi de vérifier quand même. Je pense que d'ici la fin de l'année 2009, nous pourrons livrer la maison « la Qietüdine ».

M. le Président.- Monsieur le Doyen souhaite intervenir.

M. Jean-Joseph PASTOR.- Non, on ne dit pas « La Qietüdine », on dit « A Qietüdine ». Parce que c'est un mot monégasque « qietüdine » avec le « la » devant, ça ne va pas. Par exemple, on dit « U Carrugiu », et non pas « Le Carrugiu ».

M. le Président.- Merci pour cette précision. Les Monégasques amoureux de leur langue apprécieront. Merci, Monsieur le Doyen.

Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 7 – EQUIPEMENT SPORTIF

707.924/2 – AMENAGEMENT TERRAINS DE SPORT	-	1.078.000
707.992 – INVESTISSEMENTS GRAND PRIX AUTO	+	927.700
707.994 – EXTENSION QUAI ALBERT 1ER	+	<u>709.000</u>
	+	<u>558.700</u>

M. le Président.- Voilà un troisième équipement indispensable à la Principauté, pour les jeunes et les sportifs amateurs. Est-ce que Monsieur Fabrice NOTARI va poser la question ?

M. Fabrice NOTARI.- Je vais vous en parler.

D'abord je vais vous donner des nouvelles des moutons du Stade, ils vont très bien. Ils broutent paisiblement, en fait, depuis qu'une Muse du même nom que le groupe s'est penchée sur le Stade au mois de juillet. Madame BOCCONE-PAGÈS, vous aviez raison, on pouvait tenir un concert sur ce Stade, sans abîmer la pelouse, on l'a prouvé et on pourrait prouver qu'il y a d'autres événements qui pourraient aussi se tenir sur le Stade, bien sûr toujours en accord et dans le calendrier réservé au football. Effectivement, Monsieur le Président, je voulais parler de l'équipement d'un stade ailleurs, parce que ça manque à Monaco de par le fait du Stade qui est très pris par l'équipe professionnelle. Il serait donc nécessaire d'avoir un stade à l'extérieur, on en a déjà parlé, on a eu plusieurs projets, c'est toujours un serpent de mer que l'on ne voit pas sortir et même si on rehausse le port, le serpent ne sort pas. Mais toujours est-il qu'il n'y a pas que le football, il y a d'autres activités à Monaco. Actuellement, on parle beaucoup du rugby, même si malheureusement la France a perdu, il y a quelques jours, les jeunes aujourd'hui sont très sensibles au rugby ; on a une équipe à Monaco qui, lors des matches internationaux, est obligée d'aller jouer à Menton. Je pense que pour un pays comme le nôtre, voir des pays étrangers qui viennent à Monaco et qui sont obligés d'aller jouer à Menton, ce n'est pas très sérieux, ça ne fait pas une très belle image pour notre Principauté. Donc, je ne fais que rappeler ce projet de stade et j'espère qu'on va trouver une solution prochainement.

M. le Président.- Merci, Monsieur NOTARI.

Il y a aussi, effectivement, tous ces sportifs amateurs, toutes disciplines confondues, football y compris, parce que les jeunes footballeurs ont beaucoup de mal à trouver un terrain pour jouer au football aujourd'hui, quand ils sont licenciés à l'Association Sportive de Football de Monaco.

M. Fabrice NOTARI.- Tout à fait. Mais si on parle toujours du football, il est vrai qu'il y a d'autres sports qui peuvent aussi bénéficier de ces structures.

M. le Président.- Est-ce que Monsieur le Conseiller peut nous faire un point sur cette recherche qui dure depuis une vingtaine d'années, c'est vrai, parce que c'est compliqué, parce qu'il faut trouver une commune française proche de Monaco qui soit un partenaire et que chacun, évidemment, y trouve son intérêt pour ses populations respectives ?

Monsieur CALCAGNO, avez-vous quelque espoir à nous donner pour la réalisation d'un stade, proche de Monaco ?

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Monsieur le Président du Conseil National, vous demandez des engagements, des délais, des coûts fermes aux Conseillers de Gouvernement et j'estime que c'est effectivement tout à fait normal que l'exécutif s'engage dans les lois budgétaires lorsque les projets dépendant de lui sont définis, que les programmes sont définis et les études faites. J'essaierai constamment de donner des engagements clairs et de les tenir. On est là, malheureusement, dans une situation qui ne dépend pas que de nous. Comme tout à l'heure, nous avons eu un débat qui a peut-être paru confus aux personnes qui nous écoutaient sur les logements pour les infirmières, mais nous sommes forcément en train de discuter, de négocier avec une commune, avec un Maire, avec un Conseil Municipal, parce que le Maire ne travaille pas tout seul, avec une Préfecture qui valide ou invalide un Programme Local d'Urbanisme. Donc, là, nous travaillons effectivement, depuis, c'est vrai, vous l'avez indiqué, de nombreuses années. Nous avons un projet de stade sur la commune de Beausoleil, au Devens, en continuité des stades de la commune de Beausoleil et du gymnase qui est réalisé par le Conseil Général des Alpes-Maritimes. Les discussions sont vraiment en cours avec la ville de Beausoleil, le Maire et le Conseil Municipal ; vous savez qu'on est aussi dans une période d'élections municipales en France et que ceci ne facilite pas ce genre de discussions. Nous continuons nos efforts.

M. le Président.- Bien. On vous reposera la question au Budget Primitif dans deux mois.

S'il n'y a plus d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 8 – EQUIPEMENT ADMINISTRATIF

708.992 – PROJET DE LA VISITATION.....	-	<u>2.700.000</u>
--	---	------------------

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 9 – INVESTISSEMENTS

709.991 – ACQUISITIONS.....	+	17.096.500
-----------------------------	---	------------

709.995 – DIGUE – AMENAGEMENT PORT HERCULE.....	-	<u>5.500.000</u>
---	---	------------------

	+	<u>11.596.500</u>
--	---	-------------------

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 9 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 10 – EQUIPEMENT FONTVIEILLE

710.958/1 – EQUIPEMENT GENERAL.....	+	800.000
-------------------------------------	---	---------

710.972 – ZONE C.....	+	<u>610.000</u>
-----------------------	---	----------------

	+	<u>1.410.000</u>
--	---	------------------

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 10 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 11 – EQUIPEMENT INDUSTRIE ET COMMERCE

711.984/5 – IMMEUBLE QUAI ANTOINE 1ER EXTENSION.....	-	<u>3.600.000</u>
--	---	------------------

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 11 est adopté.

(Adopté).

Je vous invite à vous reporter à présent à la page 100 du document budgétaire pour les Comptes Spéciaux du Trésor.

Madame le Chef de Cabinet, je vous en prie.

Mme le Chef de Cabinet.-

COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

81 – COMPTES DE COMMERCE	RECETTES	DEPENSES
8145 – EDUCATION NATIONALE MANUELS SCOLAIRE	+ 10.000	+ 10.000
8170 – LES INSTITUTIONS DE LA PRINCIPAUTE DE MONACO.....	+ 15.500	+ 5.000
8180 – HELIPORT - AVITAILLEMENT EN CARBURANT.....	+ 871.900	
8185 – CENTENAIRE DU DIOCESE		+ <u>43.000</u>
	+ <u>897.400</u>	+ <u>58.000</u>

M. le Président.- Je mets aux voix ce compte.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le compte 81 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

82 – COMPTES DE PRODUITS REGULIEREMENT AFFECTES	RECETTES	DEPENSES
8220 – FISCALITE DE L'EPARGNE.....	+ <u>4.300.000</u>	+ <u>5.700.000</u>

M. le Président.- Je mets aux voix ce compte.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le compte 82 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

83 – COMPTES DE PRODUITS REGULIEREMENT AFFECTES	RECETTES	DEPENSES
8343 – PRESTATIONS MALADIE MAIRIE	+ <u>500.000</u>	
8370 – ASSURANCE PROSPECTION FOIRE.....		+ <u>645.000</u>

M. le Président.- Je mets aux voix ce compte.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le compte 83 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

84 – COMPTES DE DEPENSES SUR FRAIS AVANCES DE L'ETAT	RECETTES	DEPENSES
8431 – TRAVAUX GRIMALDI FORUM.....	- 250.000	
8432 – TRAVAUX VILLA SPERANZA	+ 162.000	
8450 – ZONE C	<u> </u>	+ <u>610.000</u>
	- <u>88.000</u>	+ <u>610.000</u>

M. le Président.- Je mets aux voix ce compte.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le compte 84 est adopté.

(Adopté).

Nous avons donc terminé le vote, chapitre par chapitre, de ce projet de loi de Budget Rectificatif 2007.

Je vais lever la séance.

Je vous rappelle que nous reprendrons nos travaux demain, à 18 heures 30, pour les explications de vote et le vote de la loi de Budget Rectificatif 2007.

Je vous remercie toutes et tous, la séance est levée.

(La séance est levée à 19 heures 50).
